Nations Unies S/PV.9221

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9221e séance

Jeudi 15 décembre 2022, à 10 heures

New York

Président :	M. Jaishankar	(Inde)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. Costa Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	Mme Al Kaabi
	États-Unis d'Amérique	Mme Nuland
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Cleland
	Irlande	M. Coveney
	Kenya	M. Sing'Oei
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	Mme Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Lord Ahmad

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Approche mondiale de la lutte contre le terrorisme – principes et voie à suivre

Lettre datée du 5 décembre 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/906)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-75330 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Expression de sympathie en l'honneur de toutes les victimes du terrorisme et des soldats de la paix qui ont donné leur vie au fil des ans dans l'exercice de leurs fonctions

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'entamer la séance d'aujourd'hui, j'invite tous les membres à se joindre à moi pour observer une minute de silence en l'honneur de toutes les victimes du terrorisme.

Nous avons également appris qu'un soldat de la paix irlandais a tragiquement perdu la vie et que quatre autres ont été blessés au Liban hier. Nous prions pour leur prompt rétablissement. J'invite également tous les membres à rendre hommage aux soldats de la paix qui ont donné leur vie au fil des ans dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Approche mondiale de la lutte contre le terrorisme – principes et voie à suivre

Lettre datée du 5 décembre 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/906)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux Ministres et aux autres représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; et M^me^ Anjali Vijay Kulthe, infirmière à l'hôpital Cama & Albless de Mumbai et rescapée des attentats terroristes commis à Mumbai le 26 novembre 2008.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/906, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 décembre 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Je remercie la République de l'Inde d'avoir organisé cette séance d'information pendant sa présidence du Conseil de sécurité.

La menace mondiale que continue de poser le terrorisme appelle non seulement l'attention soutenue du Conseil, mais exige également que l'on adopte une nouvelle approche collective, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Son Nouvel Agenda pour la paix tracera la voie à suivre pour faire face aux risques et menaces convergents, à savoir non seulement le terrorisme, mais aussi les conflits armés, l'aggravation de l'urgence climatique, de la pauvreté et des inégalités, l'absence de réglementation du cyberespace et un relèvement difficile après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'ampleur et la complexité des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité internationales n'exigent rien de moins. À cet égard, je me fais l'écho de l'appel du Secrétaire général à renforcer le multilatéralisme, en considérant cela comme une nécessité et non comme une option.

Malgré les pertes qu'Al-Qaida et Daech continuent d'essuyer au niveau de leurs dirigeants, le terrorisme de manière générale est plus répandu et plus étendu géographiquement, portant atteinte à des millions de personnes dans le monde. Ces dernières années, des groupes terroristes tels que Daech, Al-Qaida et leurs affiliés ont continué à exploiter l'instabilité, la fragilité et les conflits pour promouvoir leurs objectifs. Cela a été le cas notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel, où la situation reste urgente alors que les groupes terroristes s'efforcent d'étendre leur zone d'opérations. Les activités de ces groupes ont également contribué à la détérioration des conditions de sécurité dans d'autres régions du continent, en particulier en Afrique centrale et en Afrique australe.

En Afghanistan, la présence durable de groupes terroristes continue de faire peser de graves menaces sur la région et au-delà, certains groupes continuant de

nourrir l'ambition de mener des opérations extérieures. En outre, il est préoccupant de constater que les autorités de facto n'ont pas rompu leurs liens de longue date avec les groupes terroristes qui ont trouvé refuge dans le pays, malgré les demandes du Conseil en ce sens.

Les groupes terroristes, dans ces contextes et dans d'autres, s'emploient souvent à atteindre divers objectifs en recourant à des stratégies différentes, s'adaptant souvent de manière opportuniste. Pour ce faire, ils ont notamment recours à des méthodes de financement illicites et à d'autres activités criminelles, ce qui fait qu'il est difficile pour les États Membres d'apporter des réponses coordonnées à ce problème. D'autres se transforment en groupes insurrectionnels qui occupent un territoire et prétendent assumer des responsabilités étatiques ou se greffent sur de tels groupes.

La manière dont ces groupes utilisent de manière impropre et abusive les innovations technologiques pour promouvoir leurs objectifs est également préoccupante. Il s'agit notamment de l'utilisation de jeux vidéo en ligne et de plateformes adjacentes pour former et recruter des membres, faire de la propagande, communiquer des informations et même s'entraîner à commettre des actes terroristes. À cet égard, je me félicite de l'adoption par consensus de la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, issue de la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme, organisée par l'Inde en octobre dernier. Le Bureau de la lutte contre le terrorisme continuera à travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour veiller à ce que l'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes par les terroristes soit traitée comme une priorité transversale.

Je suis également préoccupé par la multiplication des attaques terroristes fondées sur la xénophobie, le racisme ou d'autres formes d'intolérance ou commises au nom d'une religion ou d'une croyance. Bien que ce phénomène ne soit pas nouveau, quelques États Membres le considèrent comme la menace contre la sécurité intérieure qui croît le plus rapidement, voire la menace la plus alarmante à laquelle ils sont confrontés. Je rappelle l'opinion du Secrétaire général selon laquelle ce phénomène doit être mieux compris, et je m'associe à son appel en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans nationaux pour faire face à cette menace.

Qu'il me soit permis de présenter quelques principes qui ont été suggérés pour orienter notre action collective en matière de lutte contre le terrorisme à l'avenir.

Premièrement, en ce qui concerne l'action préventive, il n'y a pas de remède plus efficace à la menace posée par le terrorisme que la prévention. L'expérience internationale que nous avons acquise en matière de lutte contre le terrorisme au cours des 20 dernières années démontre les limites de l'approche consistant à se concentrer sur la nécessité pour les forces de sécurité de riposter à des actes terroristes imminents ou réels sans s'attaquer également aux conditions qui conduisent au terrorisme. Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent être utilisées en combinaison avec des initiatives visant à s'attaquer aux facteurs de marginalisation, d'exclusion, d'inégalité, d'injustice et d'absence de perspectives, bref, les mêmes problèmes auxquels il faut s'attaquer pour renforcer le contrat social entre les citoyens et leurs gouvernements.

Deuxièmement, pour lutter contre les facteurs complexes à l'origine du terrorisme, nous devons apporter des réponses multidimensionnelles et intégrées. Les approches qui mobilisent l'ensemble de la société doivent avoir un caractère local et tenir compte des risques de conflit et des questions de genre. Il est essentiel de faire appel à de nombreuses parties prenantes pour formuler de telles stratégies. Il s'agit non seulement des organisations de la société civile, des chefs religieux, des groupes de jeunes et de femmes et du secteur privé, mais aussi des victimes et des rescapés d'actes terroristes.

Troisièmement, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les droits humains doivent être au cœur de toutes les mesures efficaces de lutte contre le terrorisme. Le respect de l'état de droit et du droit international, y compris le droit des droits de l'homme, est à la fois une obligation juridique et morale et un besoin opérationnel. Des normes, des règles et des principes bien établis doivent figurer au premier plan de nos efforts de lutte contre la menace posée par les actes terroristes.

Enfin, il convient de tirer parti des accords régionaux. La menace posée par le terrorisme étant transnationale, les réponses doivent l'être aussi. Les approches régionales permettent d'adapter les réponses aux contextes spécifiques. C'est pour cette raison que le Bureau de lutte contre le terrorisme coorganise, avec le Nigéria, un sommet sur la lutte contre le terrorisme en Afrique. Ce sommet est une occasion importante de réfléchir à nouveau à la manière dont l'ONU peut

appuyer davantage les efforts de lutte contre le terrorisme en Afrique.

Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité alors que nous nous efforçons de revitaliser notre action multilatérale pour prévenir et combattre les actes terroristes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Weixiong Chen.

M. Weixiong Chen (*parle en chinois*) : Le phénomène terroriste continue d'évoluer. Les groupes terroristes tels que Daech, Al-Qaida et leurs affiliés continuent d'ajuster leurs stratégies et leurs modes de fonctionnement. Comme ces groupes et cellules deviennent plus locaux et se décentralisent, la menace se fait plus diffuse et se diversifie. À l'écart des théâtres traditionnels, nous voyons apparaître des champs de bataille au Sahel, en Afrique de l'Ouest, de l'Est, australe et centrale et dans certaines parties de l'Asie. Dans le même temps, Daech poursuit ses efforts pour se réorganiser dans son ancienne zone d'opérations. Nous assistons également à une augmentation des menaces terroristes fondées sur la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance. Ces groupes prennent un caractère plus transnational. Ils forgent des liens solides au-delà des frontières et bâtissent des réseaux robustes, exploitant des plateformes virtuelles qui leur permettent d'échanger des vues, de radicaliser des individus pour les amener au terrorisme, de recruter et de se soutenir mutuellement sur le plan financier et opérationnel. Dans ce contexte, les acteurs de la justice pénale ont un rôle essentiel à jouer pour contrer véritablement ces menaces.

Les terroristes continuent de se servir des plateformes en ligne, y compris les plateformes de jeux vidéo, pour recruter et se livrer à des activités de radicalisation, lever des fonds, planifier et coordonner des opérations et mener des campagnes de propagande. Dans ce contexte, le Comité contre le terrorisme a tenu une réunion spéciale en Inde, les 28 et 29 octobre, sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) a apporté tout son appui à l'organisation de la réunion spéciale, qui a vu la participation d'acteurs clefs, notamment des États Membres, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et des membres du Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, qui relève de la DECT.

La réunion spéciale s'est concentrée sur trois principaux domaines : Internet, y compris les plateformes de médias sociaux et les espaces virtuels connexes ; la lutte contre le financement du terrorisme et les nouvelles technologies de paiement ; l'utilisation abusive des drones. Elle a mis l'accent sur l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », la défense des droits humains, le rôle de la société civile et l'hommage aux victimes du terrorisme. Le Comité a adopté la déclaration de Delhi, qui réaffirme son engagement à travailler avec les États Membres pour mettre pleinement en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de contrer les menaces liées au terrorisme. La DECT apportera son appui au Comité contre le terrorisme dans l'élaboration d'un ensemble de principes directeurs non contraignants, conformes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, afin d'aider les États Membres à faire face à la menace que représente l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes.

Pour atteindre nos objectifs, nous devons travailler de manière inclusive, en mobilisant un large éventail de parties prenantes et de partenaires. Le dispositif antiterroriste des Nations Unies constitue également une plateforme utile pour que la DECT collabore avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin de travailler ensemble à la réalisation de nos objectifs communs. Nous nous réjouissons également à la perspective de poursuivre notre collaboration avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes dans ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Kulthe.

M^me^ Kulthe (*parle en hindi ; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je m'appelle Anjali Vijay Kulthe, je viens de Mumbai. Je suis infirmière au Cama & Albless Hospital de Mumbai, l'un des plus anciens hôpitaux de l'Inde, construit en 1886 à l'usage exclusif des femmes et des enfants, avec l'appui de donateurs privés. J'y travaille depuis 22 ans.

Je fais partie des chanceux qui ont survécu à l'attentat terroriste perpétré contre l'hôpital la nuit du 26 novembre 2008. En tant que victime et rescapée

du terrorisme, j'apporte au Conseil de sécurité la voix des traumatismes et du chagrin endurés par les familles des victimes et des rescapés des attentats terroristes perpétrés dans le monde entier. Le 26 novembre 2008, j'étais de garde à partir de 20 heures dans l'unité de soins prénatals. J'avais 20 femmes enceintes sous ma responsabilité cette nuit-là. Hira et Madhu étaient là pour m'aider. Une heure plus tard, nous avons été informées que la gare principale de la ville, à environ 1,5 km de l'hôpital, avait été prise d'assaut par des terroristes. Nos responsables ont appelé et nous ont demandé de nous préparer à une urgence.

À environ 22 h 30, alors que nous nous préparions, nous avons entendu des coups de feu qui venaient de derrière l'hôpital. Mes assistantes et moi sommes vite allées à la fenêtre des toilettes de ma salle. Nous avons vu deux individus armés entrer dans l'hôpital après avoir sauté par-dessus le mur. L'un d'eux a fait feu sur notre fenêtre. Nous avons échappé de peu à la balle, qui a touché le pouce d'une de mes assistances, ainsi que les lumières dans la salle. Le pouce de Hira saignait beaucoup et il faisait noir dans la pièce. Je l'ai accompagnée aux urgences, au rez-de-chaussée, pour qu'elle y soit soignée.

J'ai également informé le médecin-chef de l'hôpital que des terroristes étaient entrés dans le bâtiment et étaient en train de tirer. Alors que je me ruais vers la salle, au premier étage, j'ai vu les deux mêmes terroristes abattre les deux agents de sécurité de l'hôpital. Les deux agents de sécurité se sont écroulés, saignant abondamment. J'étais terrifiée. J'ai rassemblé mon courage et me suis précipitée au premier étage. J'ai fermé la porte principale en fer et transféré toutes les patientes dans la réserve, avec l'aide d'une autre employée. J'ai verrouillé la porte et éteint les lumières pour que les tireurs ne puissent pas voir les patientes. Je voulais à tout prix protéger mes patientes des tirs des terroristes. Pendant que je verrouillais la porte, j'ai vu deux terroristes courir vers le deuxième étage, pourchassés par des policiers. Nous avons entendu des tirs ininterrompus. Nous avons ressenti des chocs violents, dus à l'explosion de grenades.

Tandis que nous étions cachées dans la salle, je me suis dit : « la mort est inévitable dans cette vie, alors pourquoi ne pas mourir vaillamment ? ». J'ai consolé mes patientes terrifiées, qui étaient à un stade avancé de leur grossesse. Je craignais que certaines d'entre elles commencent à avoir des contractions à cause de la pression artérielle élevée due à la peur, un état qui peut être extrêmement dangereux pour la mère comme pour l'enfant. Et cette crainte est devenue réalité ; soudain, une patiente a crié qu'elle allait accoucher. Le médecin ne pouvait pas descendre du deuxième étage. J'étais démunie. Je ne savais que faire.

Et tout à coup, je me suis sentie revigorée par mon uniforme, et ma passion pour mon métier d'infirmière m'a permis de reprendre mes esprits. J'ai emmené ma patiente, terrifiée et hésitante à l'idée de me suivre, jusqu'au service de maternité. Je l'ai rassurée et l'ai convaincue de venir avec moi. Alors que nous montions l'escalier, nous avons entendu des tirs d'armes lourdes et des explosions de grenades. Portée par ma foi, j'ai réussi à emmener ma patiente jusqu'en salle d'accouchement et, peu de temps après, nous avons réussi à mettre au monde un bébé en bonne santé. Je suis ensuite retournée dans mon service pour m'occuper de mes 19 autres patientes.

Nous avons passé toute la nuit dans le noir complet, les patientes enfermées dans des chambres. Le lendemain matin, nous avons ouvert les portes à l'arrivée de la police. Il était à peine croyable que nous soyons en vie. Pendant de nombreuses nuits, il m'a été impossible de dormir sereinement, les souvenirs encore vifs de l'attentat terroriste me réveillant à de nombreuses reprises au beau milieu de la nuit.

Aujourd'hui encore, je tremble en me remémorant la nuit des attentats. Alors que les terroristes tuaient comme des mouches des êtres humains, je suis fière d'avoir pu sauver la vie de 20 femmes enceintes et de leurs bébés à naître. Bien que la terreur et l'horreur de cette nuit restent profondément gravées en moi, je me console en pensant à toutes ces vies que mes collègues de l'hôpital et moi-même avons réussi à sauver.

Un mois après l'attentat, j'ai été convoquée par les autorités pour identifier le seul terroriste ayant survécu aux attaques, Ajmal Kasab. Bien que ma famille craignait des représailles pour ma décision de témoigner au tribunal, j'ai choisi de le faire. Dans la prison, lorsque je l'ai reconnu, il a affiché un sourire narquois et a lancé : « Madame, vous m'avez bien reconnu. Je suis Ajmal Kasab. » Kasab n'avait pas le moindre remords, ni une once de honte ou de culpabilité. Son air triomphant me hante encore aujourd'hui. Chaque fois que je vois à la télévision qu'un attentat terroriste a eu lieu quelque part dans le monde, mon cœur est empli de compassion pour les victimes et les rescapés de ces attentats, condamnés à vivre pour le restant de leurs jours avec ce traumatisme.

Nous, les victimes des attentats du 26 novembre à Mumbai, continuons à attendre que justice soit faite, tandis que, 14 ans plus tard, les commanditaires de ces attaques odieuses sont toujours en liberté. Trop de vies ont été perdues, trop d'enfants se sont retrouvés orphelins et trop de personnes ont subi un traumatisme. J'exhorte la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, à traduire en justice les commanditaires des attentats du 26 novembre à Mumbai pour permettre aux familles des victimes de tourner la page.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Kulthe de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires extérieures de l'Inde.

Je tiens tout d'abord à saluer la présence parmi nous des Ministres de l'Irlande, des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni, des États-Unis, du Kenya et du Ghana, ainsi que de tous les autres représentants de haut niveau, que je remercie d'avoir accepté mon invitation à participer à la présente séance.

Je remercie également l'Ambassadeur Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim du Comité contre le terrorisme, de leurs exposés au Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous saluons le travail accompli par le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui pilote les efforts déployés par l'ONU pour venir en aide aux États Membres en assurant le renforcement nécessaire de leurs capacités grâce à ses divers programmes mondiaux.

Je remercie également l'infirmière Anjali Kulthe, une valeureuse victime des attaques terroristes du 26 novembre, qui vient de nous livrer son témoignage poignant sur le coût humain du terrorisme. Son récit vient rappeler avec force au Conseil et à la communauté internationale que justice n'a toujours pas été rendue aux victimes de plusieurs attaques terroristes, parmi lesquelles les attentats du 26 novembre à Mumbai.

Le Conseil est bien conscient que le terrorisme constitue une menace existentielle pour la paix et la sécurité internationales. Il ne connaît ni frontières, ni nationalité, ni appartenance raciale ; en cela, c'est une menace contre laquelle la communauté internationale doit unir ses forces. L'Inde a été confrontée aux horreurs du terrorisme transfrontalier bien avant que le monde ne prête sérieusement attention à ce phénomène. Au fil des décennies, des milliers de civils innocents ont perdu la vie. Mais nous avons combattu le terrorisme avec détermination et courage, en appliquant une politique de tolérance zéro. Comme l'a déclaré le Premier Ministre indien Narendra Modi, la moindre attaque est à nos yeux une attaque de trop, et la moindre vie perdue, une mort de trop. Nous ne baisserons donc pas les bras tant que le terrorisme ne sera pas vaincu.

La présente séance d'information s'inscrit dans le cadre des efforts menés par l'Inde au sein du Conseil de sécurité pour redynamiser le programme de lutte contre le terrorisme, lesquels efforts n'ont que trop tardé puisque la menace terroriste s'est encore aggravée. Nous sommes témoins de l'expansion d'Al-Qaida, de Daech, de Boko Haram et des Chabab, ainsi que des groupes qui leur sont affiliés. À l'autre extrémité de l'éventail du terrorisme, on trouve des attaques commises par des loups solitaires mus par la radicalisation en ligne et les préjugés. Mais malgré tout cela, nous devons garder à l'esprit que les schémas traditionnels et les réseaux établis sont toujours d'actualité, en particulier en Asie du Sud. L'épicentre contemporain du terrorisme reste très actif, peu importe le vernis dont certains se servent pour tenter de minimiser des réalités déplaisantes. À cette occasion, je tiens à appeler l'attention sur quatre difficultés auxquelles se heurte actuellement l'architecture antiterroriste.

La première, c'est la question du financement du terrorisme et de la culpabilité des États, directe ou indirecte. Le monde n'est peut-être plus enclin à accepter les tentatives de justification et les dissimulations comme ce fut le cas par le passé. Nous l'avons appris à nos dépens, le terrorisme est ce qu'il est, quelle qu'en soit la justification. La question qui se pose à présent, c'est celle de la responsabilité des États où de telles actions sont planifiées, financées et perpétrées.

La deuxième difficulté est de garantir l'intégrité et la responsabilité des mécanismes multilatéraux de lutte contre le terrorisme et de leurs méthodes de travail. Ces mécanismes sont parfois opaques ou orientés par des intérêts particuliers, voire soumis à des contraintes sans aucun fondement.

La troisième tient à la nécessité de s'attaquer au deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme, qui soulève des craintes de politisation. Les poursuites engagées contre les terroristes et les sanctions qui leur sont appliquées ne reposent pas sur des critères uniformes. Il semble parfois que l'entité ou le groupe derrière un acte terroriste importe plus que l'acte en lui-même ou que ses conséquences.

La quatrième difficulté réside dans la lutte contre les menaces liées à l'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes par les terroristes, qui sera probablement notre prochain cheval de bataille.

Je tiens à revenir un peu plus en détail sur chacun de ces aspects. Nous savons aujourd'hui pertinemment où et comment les organisations terroristes opèrent, et de quel type de protection elles bénéficient. Les activités telles que le recrutement, le financement et l'incitation se font souvent au grand jour. L'époque où il était possible de prétendre que nous ne savions pas est maintenant révolue. Il est donc d'autant plus facile d'attribuer les responsabilités. La stratégie de ceux qui soutiennent le terrorisme n'est pas de capituler, mais de continuer à mener et à exécuter leurs actions en toute impunité. Pour ce faire, ils inventent et évoquent des obstacles et des difficultés. Nous acceptons de telles explications à nos risques et périls. L'idée que les États sont apparemment compétents dans tous les autres domaines mais impuissants face au terrorisme est ridicule. L'application du principe de responsabilité doit donc être le fondement de la lutte contre le terrorisme.

Les méthodes de travail des mécanismes pertinents sont également un sujet de préoccupation et de discussion légitimes. D'un côté, nous sommes témoins d'un niveau de protection qui s'approche de la justification. De l'autre, des propositions fondées sur des éléments de preuve sont mises en attente sans raison valable. On va par ailleurs jusqu'à utiliser l'anonymat pour éviter d'assumer la responsabilité des cas intenables.

S'agissant du troisième défi, sur la manière dont nous devons aborder la pratique du deux poids, deux mesures, tant au sein du Conseil qu'en dehors, certains continuent à croire, depuis trop longtemps, que le terrorisme n'est qu'un autre outil ou stratagème. Ceux qui investissent dans le terrorisme s'appuient sur ce cynisme pour continuer. Ce n'est pas seulement une erreur, cela pourrait également être dangereux, même pour les personnes dont la tolérance va aussi loin.

En ce qui concerne le quatrième défi, à savoir le risque croissant d'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes par les extrémistes, les radicaux et les terroristes, ces derniers ont, au fil des ans, diversifié leur portefeuille de financement et étoffé leurs méthodes de recrutement. Ils exploitent l'anonymat offert par les technologies nouvelles et émergentes, telles que les cryptomonnaies, pour lever des fonds et financer leurs activités. Les groupes terroristes profitent de l'ouverture des sociétés démocratiques en diffusant de fausses informations, en incitant à la haine et en radicalisant les esprits.

Compte tenu de tout cela, nous devons adopter une approche globale, contemporaine et axée sur les résultats pour relever cet ensemble de défis. Aucun État ne doit chercher à tirer un profit politique du terrorisme, et aucun d'entre nous, collectivement, ne doit jamais tolérer de tels calculs. Dans la lutte contre le terrorisme, nous devons dépasser nos divergences politiques et adopter une approche de tolérance zéro.

Lorsque nous avons débuté notre présent mandat au Conseil en janvier 2021, j'avais proposé aux membres un plan d'action en huit points en matière de lutte contre le terrorisme (voir S/2021/48). Je suis heureux que certains de ces points d'action aient été pris en compte dans la déclaration de la présidence qui sera adoptée par le Conseil à la fin de la présente séance. En tant que Présidente du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité cette année, l'Inde s'est efforcée d'intégrer ces principes au dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste et au débat sur le terrorisme au sein du Conseil. Nous avons eu le privilège d'accueillir les membres du Conseil à Mumbai et à New Delhi lors de la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme à la fin du mois d'octobre. La Déclaration de Delhi qui a été adoptée à cette occasion est un document historique, et nous espérons que le Conseil en tirera parti.

Je termine en soulignant que nous ne pouvons pas permettre d'autres attaques de l'ampleur du 11 septembre à New York ou du 26 novembre à Mumbai. Au cours des deux dernières décennies, nous avons pu sensiblement affaiblir le terrorisme et en délégitimer la justification. Notre tâche n'est toutefois pas achevée. La lutte contre le terrorisme est une bataille qui ne laisse aucun répit. Le monde ne peut se permettre des déficits d'attention ou des compromis tactiques. C'est avant tout au Conseil de sécurité qu'il appartient de mener la riposte mondiale à cet égard. La séance d'information d'aujourd'hui est un nouveau pas dans cette direction.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande.

M. Coveney (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier nos trois invités d'aujourd'hui, qui

viennent de nous présenter des exposés très stimulants et émouvants. Je tiens également à dire à l'Inde combien nous apprécions l'attention qu'elle a portée à la question importante de la lutte contre le terrorisme tout au long de son mandat au Conseil de sécurité et à la féliciter des succès qu'elle a remportés.

Je souhaite entamer mon propos en exprimant ma profonde tristesse à la suite du décès d'un soldat de la paix irlandais et des blessures infligées à trois autres soldats de la paix lors d'une attaque survenue hier au Liban. Je tiens à remercier la présidence indienne du Conseil du respect dont elle a fait preuve en invitant les membres à observer une minute de silence au début de la présente séance. Ces soldats servaient fièrement au sein du 121e bataillon d'infanterie de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Cette attaque et le décès survenu sont un rappel brutal que nos soldats de la paix travaillent dans des circonstances dangereuses. Ils se mettent en danger, toujours pour défendre la cause de la paix. Ils opèrent dans le cadre de mandats que nous adoptons ici, dans cette salle, pour veiller à ce qu'ils puissent faire leur travail dans des conditions aussi sûres que possible, conformément à l'obligation que nous avons de gérer les risques. Je tiens à présenter mes plus sincères condoléances à la famille et aux proches du jeune soldat décédé, ainsi qu'aux proches de tous les soldats de la paix qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions – trop nombreux cette année.

Lorsque je me suis adressé pour la première fois devant cet organe après l'élection de l'Irlande au Conseil il y a près de deux ans (voir S/2021/48), j'ai clairement indiqué que le terrorisme continuait de faire peser une des menaces les plus graves sur la paix et la sécurité internationales. Au cours des deux dernières années, nous avons vu cette menace évoluer et, malheureusement, se propager au Sahel, en Afghanistan, où Al-Qaida et d'autres groupes terroristes sont abrités par le régime des Taliban, ainsi qu'en Iraq et en Syrie, où la menace persiste. Alors que l'Irlande se prépare à quitter le Conseil, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de réfléchir à la manière dont nos efforts de lutte contre le terrorisme peuvent être plus efficaces.

Le moyen le plus efficace de lutter contre le terrorisme est d'empêcher qu'il ne se produise. La lutte contre la menace terroriste mondiale signifie qu'il faut combattre ses facteurs complexes et variés. Nous savons que les populations touchées par les conflits, la pauvreté, les inégalités, la mauvaise gouvernance et les violations des droits humains sont plus vulnérables face à la radicalisation et au recrutement. Si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes, nous nous résignons à lutter sans cesse contre les mêmes problèmes de sécurité. Le respect des droits de l'homme et la primauté du droit sont essentiels pour prévenir le développement de la radicalisation et de l'extrémisme, et ce sont deux composantes indispensables à l'efficacité de la lutte contre le terrorisme. Trop souvent, les mesures adoptées par les États pour lutter contre le terrorisme sont détournées pour réprimer les libertés et droits fondamentaux de la personne.

En octobre, avec la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Fionnuala Ní Aoláin, l'Irlande a organisé un événement mettant en lumière la manière dont les mesures de financement de la lutte contre le terrorisme sont parfois détournées pour cibler la société civile, les acteurs humanitaires et les défenseurs des droits de l'homme. Ces actions ne font qu'alimenter la radicalisation et renforcer la propagande terroriste.

Nous devons également tenir compte des appels de nos partenaires africains, qui ne cessent d'attirer notre attention sur les façons dont les changements climatiques peuvent aggraver les causes profondes du terrorisme. La plupart des États Membres de l'ONU, y compris la grande majorité de ceux qui siègent au Conseil, reconnaissent le lien évident entre les changements climatiques et l'instabilité. Il nous saute aux yeux. Et il est grand temps que le Conseil agisse en fonction des faits.

Nous savons que les partenaires de la société civile peuvent apporter une grande richesse d'expérience et d'analyse sur les questions de lutte contre le terrorisme. Pourtant, les possibilités qu'a la société civile de collaborer avec le dispositif de lutte antiterroriste du Conseil sont trop limitées. Pour traiter efficacement ces questions, en particulier l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, il faut établir un partenariat beaucoup plus sérieux avec la société civile. En outre, la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de lutte contre le terrorisme est cruciale. L'autonomisation des femmes et leur présence à la table des négociations sur le contre-terrorisme bouleverse fondamentalement et de manière positive le statu quo.

Les sanctions de l'ONU sont un des outils essentiels auxquels le Conseil a recours pour obliger les

terroristes à répondre de leurs actes et les cibler. Mais pour avoir l'effet souhaité, les sanctions doivent être ciblées et efficaces dans les domaines où nous avons besoin qu'elles le soient. Durant notre mandat au Conseil, l'un des messages relayés à maintes reprises par la société civile et les partenaires humanitaires portait sur l'incidence négative imprévue des mesures de sanctions sur la fourniture de l'aide humanitaire. Nous avons attentivement écouté ce message et les membres du Conseil y ont répondu de manière concertée. C'est avec fierté que, en collaboration avec les États-Unis, nous avons obtenu un accord sur la résolution 2664 (2022), vendredi (voir S/PV.9214). Cette initiative historique, qui prévoit des dérogations humanitaires dans tous les régimes de sanctions des Nations Unies, contribuera à garantir que l'aide parvienne à toutes les populations à risque, en particulier dans les zones où les terroristes sont actifs. En cette période marquée par des défis mondiaux sans précédent, je suis encouragé par le fait que le Conseil de sécurité a pris des mesures déterminées et a fourni une bouée de sauvetage humanitaire aux personnes qui sont confrontées aux conflits et au terrorisme.

Pour terminer, je voudrais partager des réflexions succinctes sur notre mandat de deux ans au Conseil de sécurité.

La semaine dernière, nous avons célébré le centième anniversaire de l'État libre d'Irlande. L'une de ses premières actions a été de demander à adhérer à ce qui était alors la Société des Nations. Cent ans plus tard, l'Irlande reste indéfectiblement attachée au multilatéralisme. Être assis à cette table, en tant qu'État élu par les Membres de l'Assemblée générale, est un grand privilège. Ceux d'entre nous qui ont cette chance doivent avoir l'honnêteté d'admettre que le multilatéralisme est actuellement en difficulté. Nous avons besoin de réformes. Nous avons besoin de solutions créatives et adaptées aux défis mondiaux, qui n'auraient même pas pu être imaginés par les rédacteurs de la Charte des Nations Unies. Mais nous avons surtout besoin de volonté politique.

Comme l'a déclaré le Premier Ministre de mon pays dans l'allocution qu'il a prononcée durant la semaine du débat de haut niveau (voir A/77/PV.9), au sein du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des autres organes, institutions et organismes qui composent les Nations Unies, nous disposons d'espaces pour discuter, négocier, partager des expériences et élaborer des solutions. Nous disposons d'un réseau imbriqué de chartes, de traités, de normes, de résolutions, de jurisprudence internationale, de déclarations politiques et de déclarations et conclusions concertées. Nos structures mondiales ne sont pas parfaites. Nous le savons. Aucune structure n'a jamais été parfaite, en réalité. Mais fondamentalement, ce ne sont pas nos systèmes ou nos structures, nos traités ou nos chartes, qui ont déçu nos attentes. C'est l'absence de volonté politique de les mettre en œuvre et de les faire respecter qui est la cause profonde de nos échecs au Conseil de sécurité.

Une réforme est essentielle, en particulier la réforme du recours au droit de veto, qui est contreproductif et qui, à mon avis, n'a pas sa place au Conseil de sécurité au XXI^{e} siècle. Mais la réforme à elle seule ne rendra pas le multilatéralisme efficace. Cette responsabilité nous incombe à nous, les États Membres, ensemble. Les États Membres continueront d'avoir des points de vue différents sur de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, mais ils doivent, nous devons, trouver un moyen de travailler dans le cadre d'un partenariat sincère et en toute bonne foi, afin que le Conseil puisse agir avec l'ambition et la détermination si nécessaires de toute urgence.

Trop souvent, les intérêts personnels étroits prennent le dessus. Les membres du Conseil s'opposent à des décisions cruciales pour se protéger ou protéger leurs alliés.

Les membres du Conseil, qu'ils soient permanents ou élus, sont arrivés dans cette salle de différentes manières. Mais une fois que nous sommes réunis ici, il est certain que nous avons une responsabilité partagée de défendre la paix et la sécurité internationales et les centaines de millions de personnes vulnérables qui comptent sur nous pour le faire. Nous devons faire mieux pour être à la hauteur de cette responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la culture et de la jeunesse des Émirats arabes unis.

M^{me} Al Kaabi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais m'associer à mes collègues pour exprimer nos sincères condoléances à S. E. M. Simon Coveney et à la famille du Casque bleu irlandais tué aujourd'hui dans une attaque sanglante, alors qu'il était en service dans le sud du Liban. Nous souhaitons également un prompt rétablissement à tous les blessés.

Je remercie la République de l'Inde d'avoir organisé ce débat important sur l'approche mondiale de la lutte contre le terrorisme. Je tiens également à remercier

le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Chen, de leurs exposés utiles. J'ai écouté attentivement l'exposé poignant de M^me^ Anjali Vijay Kulthe.

Au cours des deux dernières décennies, et dans le cadre de l'Organisation, nous avons adopté de nombreuses mesures et politiques pour faire face à la menace terroriste qui pèse sur la paix et la sécurité internationales, notamment l'adoption historique de la résolution 1373 (2001), en réponse à l'un des plus grands défis de notre époque, qui compromet la stabilité et la prospérité.

Malgré les efforts efficaces fournis par la communauté internationale, nous constatons que la menace terroriste mondiale continue d'évoluer grâce à des tactiques perfectionnées et complexes, qui lui ont permis de se diversifier et de s'étendre. Les groupes terroristes continuent d'exploiter les ressources naturelles pour financer leurs opérations et utilisent les technologies modernes pour mener des attaques terroristes transfrontalières. Les terroristes tirent également parti de l'absence d'autorité de l'État et de l'inattention due aux nombreuses crises et aux priorités divergentes, ce qui a conduit à l'exacerbation de leurs menaces.

Nous avons accompli d'énormes progrès en matière de renforcement de la coopération internationale, de renforcement des capacités et d'élaboration de stratégies pour combattre le terrorisme. Toutefois, nous sommes conscients que le chemin à parcourir pour éliminer le terrorisme est encore long. C'est pourquoi nous devons entretenir la dynamique internationale et rester vigilants, afin de recenser et de combler les lacunes et d'empêcher qu'elles soient exploitées. Nous devons également faire preuve de plus de souplesse pour ne pas nous laisser distancer par l'évolution des méthodes des groupes terroristes, et mener en amont des activités de prévention de l'extrémisme et du terrorisme.

Ces préoccupations montrent l'importance du débat d'aujourd'hui. Je voudrais souligner trois aspects essentiels sur lesquels nous devons mettre l'accent.

Premièrement, la portée géographique des activités terroristes s'étend. Selon les derniers rapports de l'ONU, le continent africain, comme d'autres, n'est pas épargné par les répercussions de ce fléau. L'année dernière, près de la moitié des victimes du terrorisme dans le monde se trouvaient en Afrique, où les groupes terroristes se réfugient en quête d'un abri et d'un terrain fertile. Par conséquent, le Conseil de sécurité ne peut plus simplement se focaliser sur certains groupes terroristes, et en exclure d'autres, surtout si l'on tient compte de la nature transnationale des menaces terroristes. Il est impératif que le Conseil exploite tous ses outils, notamment les comités des sanctions, pour freiner les activités terroristes. En outre, il faut appuyer les efforts locaux et régionaux tout en intensifiant la coordination avec les différents acteurs, y compris les femmes et les jeunes.

Deuxièmement, les terroristes utilisent des méthodes et des moyens sophistiqués. Les groupes terroristes ont prouvé qu'ils sont capables d'exploiter les avancées technologiques, notamment les drones et les monnaies numériques, pour atteindre leurs objectifs. À ce titre, la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes représente une étape importante sur laquelle nous comptons nous appuyer pour combler les lacunes et élaborer des cadres réglementaires solides auxquels participent les secteurs public et privé aux niveaux local et international.

Troisièmement, le terrorisme sous toutes ses formes doit être combattu au moyen de stratégies globales et multilatérales axées sur la prévention et l'élimination de l'extrémisme. Nous ne pourrons pas éradiquer le terrorisme sans dénoncer les idéologies extrémistes, qui alimentent la violence et la haine et poussent au meurtre et à la destruction. Par conséquent, nous devons protéger nos sociétés contre l'extrémisme et nous attaquer à ses causes profondes.

Les Émirats arabes unis sont déterminés à mettre en place un cadre global de lutte contre l'extrémisme, qui comprend le rejet de toutes les tentatives de déformation et d'exploitation de l'islam par des groupes terroristes. Pour ce faire, il est impératif de mener des actions de sensibilisation et de promouvoir la tolérance, la coexistence et la diversité, qui sont des valeurs inhérentes à notre culture islamique. À cet égard, les institutions publiques et privées des Émirats arabes unis ont lancé plusieurs initiatives en coopération avec des partenaires régionaux et internationaux pour éliminer l'extrémisme de manière durable. Parmi ces initiatives, l'une des plus marquantes a été la Conférence mondiale sur la fraternité humaine organisée par les Émirats arabes unis. Cette conférence a abouti à la signature du document intitulé « La fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune », par S. S. le pape François et le grand imam d'Al-Azhar Al-Sharif, Ahmed el-Tayeb, afin d'accélérer le dialogue sur la coexistence

et la fraternité entre les peuples et de promouvoir ces valeurs au niveau mondial. La proclamation du 4 février de chaque année comme Journée internationale de la fraternité humaine est une occasion de renforcer le multilatéralisme et la diversité des cultures.

Le Forum interreligieux du Groupe des Vingt, que les Émirats arabes unis accueillent cette semaine, témoigne de la vision de notre pays consistant à créer un système mondial de tolérance, de coexistence et de diversité en présentant les recommandations d'une centaine de dirigeants de diverses communautés religieuses aux dirigeants du sommet de New Delhi en 2023 en vue d'établir un monde plus solidaire et pacifique.

Enfin, la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité que nous adoptons aujourd'hui confirme que le terrorisme reste au premier rang des priorités du Conseil de sécurité. En leur qualité de Président du Comité contre le terrorisme l'année prochaine, les Émirats arabes unis feront fond sur les résultats obtenus sous la présidence indienne cette année. Nous continuerons également à coopérer avec nos collègues pour renforcer la capacité du Comité de s'acquitter de son mandat dans un contexte d'évolution des menaces terroristes à l'échelle mondiale et d' assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité de toutes nos sociétés.

M^me^ Nuland (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nos pensées accompagnent le Ministre Coveney, le peuple irlandais, la famille du soldat de la paix décédé et ceux qui se remettent de l'attaque cruelle perpétrée au Liban. C'est une preuve supplémentaire des risques que prennent tous nos soldats de la paix pour soutenir les missions de cet organe.

Je tiens également à remercier M. Jaishankar, la Représentante permanente, M^me^ Kamboj, et l'Inde pour la tenue de cette séance d'une importance vitale, pour leur présidence du Conseil ce mois-ci et pour leur engagement actif et leur leadership à la présidence du Comité contre le terrorisme cette année.

Le coordinateur de la lutte contre le terrorisme des États-Unis était à New Delhi cette semaine, pour réfléchir aux moyens d'approfondir encore notre partenariat, notamment contre les menaces nouvelles et émergentes.

Je tiens également à remercier les personnes qui ont pris la parole ici à l'ONU, en particulier M^me^ Anjali Vijay Kulthe, de nous avoir rappelé que les chiffres du terrorisme ne reflètent pas la réalité de la douleur et des pertes humaines. L'histoire de M^me^ Anjali est douloureuse non pas parce qu'elle est unique, mais parce qu'elle ne l'est pas. L'année dernière, le monde a été confronté dans 65 pays à plus de 8 000 attaques terroristes qui ont fait plus de 23 000 morts. Des histoires comme celle de M^me^ Anjali illustrent la situation de familles et de communautés brisées. Ce sont des histoires d'horreur et de désespoir incroyables, mais aussi d'héroïsme comme le sien.

D'autres attaques récentes dans le monde, comme l'attentat à la bombe contre un poste de police en Indonésie, la tentative de coup d'État en Allemagne et les incidents haineux dans notre propre pays, nous rappellent qu'aucun pays n'est à l'abri de cette menace, et que celle-ci ne peut être vaincue par aucun d'entre nous seul ou par un bloc régional. Nous devons travailler tous ensemble. Nous devons nous attaquer ensemble à ces problèmes, qu'il s'agisse des espaces sous – ou non gouvernés susceptibles d'être contrôlés par les terroristes, des conditions désespérées propices au recrutement, des sources de financement illicites ou des idéologies perverses qui se propagent en ligne et par-delà les frontières.

L'ONU estime désormais que l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique, ce que nous appelons « REMVE » (*en anglais*), a augmenté de plus de 320 % ces dernières années, et que de nouveaux liens transatlantiques inquiétants ont été établis entre les groupes. Cette idéologie, ancrée dans la haine comme la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de sectarisme, a trouvé une cause commune en ligne, de nouveaux membres étant recrutés par le biais de diverses plateformes de médias sociaux et de photos truquées et manipulées diffusant rapidement la mésinformation et la haine. Il est donc essentiel que nous nous appuyions sur nos capacités communes afin de mieux détecter et affaiblir ces nouvelles menaces et d'y répondre. C'est pourquoi nous travaillons dès à présent avec nos partenaires pour renforcer l'application des lois nationales, les capacités judiciaires et la sécurité des frontières, améliorer le partage des renseignements et des informations sur ces menaces et éliminer les principales sources de financement du terrorisme.

En mai, nous avons lancé à Berlin le Counterterrorism Law Enforcement Forum (*Forum de l'application des lois sur la lutte contre le terrorisme*), qui réunit des responsables des services de répression d'une quarantaine de pays en vue de renforcer les capacités et de partager les meilleures pratiques

En Indonésie, par exemple, les États-Unis financent des programmes continus de mentorat à l'intention des

services de répression agréés qui enquêtent sur les activités terroristes.

Au Kenya, nous travaillons avec les services de sécurité et les forces de l'ordre pour renforcer la détection et la prévention, améliorer les enquêtes et les poursuites et veiller à obtenir des condamnations.

Ici même, en septembre, pendant l'Assemblée générale, lors du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, j'ai annoncé la création d'une nouvelle boîte à outils pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale et ethnique, élaborée conjointement par les États-Unis et la Norvège, afin de fournir des recommandations pratiques aux pays et aux communautés pour qu'ils puissent reconnaître cette menace et y répondre.

Mais si nous travaillons sur l'extrémisme violent à motivation raciale et ethnique, nous ne devons pas non plus oublier la lutte menée en parallèle contre Al-Qaida et l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), où qu'ils se trouvent. Malgré le succès de la coalition internationale contre Daech et la frappe décisive contre le chef d'Al-Qaida Ayman al-Zawahiri en juillet, cette menace est importante.

L'une des façons dont le Conseil de sécurité peut aider est d'en faire plus en ce qui concerne la liste actuelle des sanctions afin de s'assurer que celle-ci reflète fidèlement les réalités sur le terrain. Les sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies sont un outil essentiel dans notre boîte à outils de lutte contre le terrorisme. Le Conseil doit soutenir l'établissement d'une liste de tous les affiliés de Daech et d'Al-Qaida, ainsi que de leurs dirigeants et de leurs principaux partisans, afin qu'ils fassent l'objet au niveau mondial d'un gel des avoirs, d'une interdiction de voyager et d'un embargo sur les armes.

Malheureusement, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant les Chabab n'ont convenu de désigner qu'une seule entité et un seul individu cette année. Une série de blocages, dus à des luttes politiques sans aucun rapport, font obstacle à l'élaboration de nouvelles listes. Cet obstructionnisme politique compromet fondamentalement le mandat des comités, qui est de prévenir et de dissuader les menaces à la paix et à la sécurité internationales, et affaiblit l'impact du régime de sanctions imposé par l'ONU.

Nous avons été heureux de constituer avec l'Inde plusieurs listes concernant Daech et Al-Qaida, et nous espérons que le Comité 1267 donnera suite à ces propositions ainsi qu'à de nouvelles inscriptions.

Le Conseil a pris des mesures énergiques la semaine dernière en adoptant la résolution 2664 (2022) qui vise à garantir que des acteurs humanitaires réputés et impartiaux soient en mesure d'accomplir leurs activités vitales, même dans les zones où des terroristes opèrent ou contrôlent un territoire. Cela garantira que les personnes dans le besoin reçoivent l'aide requise et qu'elles ne soient pas simplement laissées à la merci des terroristes. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser ces civils exposés aux prédations d'acteurs malveillants qui ne répondent pas à leurs besoins fondamentaux et qui, souvent, les volent, détruisent leurs biens et leur ôtent la vie. Nous sommes très reconnaissants des efforts déployés par les organisations humanitaires pour plaider en faveur de cette résolution et faire en sorte qu'elles puissent aider les populations vulnérables.

Il est également essentiel que les campagnes de lutte contre le terrorisme ne servent pas de prétexte aux États Membres pour violer eux-mêmes les libertés fondamentales. Et il est inquiétant de constater que certains États Membres cherchent à saper les avancées réalisées en matière de genre, de société civile et de droits humains grâce aux résolutions du Conseil de sécurité et à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous avons vu à maintes reprises que le succès de la lutte contre le terrorisme ne saurait être assuré par le seul recours à la force et l'imposition de mesures de sécurité strictes.

Comme on me l'a rappelé lors de mes récents voyages au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger, pour être vraiment efficace, comme beaucoup l'ont dit, la lutte contre le terrorisme doit s'inscrire dans une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Nous devons favoriser la bonne gouvernance, le respect des droits de la personne, l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques. Nous devons soutenir les gouvernements et leur capacité à répondre aux besoins de leurs citoyens. C'est la clé nécessaire pour mettre fin au cycle de l'extrémisme violent.

Comme je l'ai vu au Niger, nous, les États-Unis, pouvons soutenir les forces de sécurité. C''est important et primordial pour ralentir les activités terroristes, mais ce n'est pas suffisant dans un pays où la moitié des élèves ne sont pas scolarisés. Comme le dit lui-même le Président du Niger, M. Bazoum, ce manque d'éducation est le moteur de l'insécurité et du terrorisme de demain. Nous devons veiller à ce que les femmes et les filles puissent accéder en toute sécurité à l'éducation, aux soins de santé et à des possibilités économiques, et à ce que leurs communautés et leurs pays soient plus stables et plus prospères. C'est pourquoi nous nous attachons à mettre en œuvre un cadre mondial solide de lutte contre le terrorisme qui repose sur une approche mobilisant l'ensemble de la société.

Je dois également exprimer la profonde inquiétude des États-Unis face à la situation intenable qui règne dans le nord-est de la Syrie, dans les centres de détention où se trouve actuellement le plus grand groupe de terroristes au monde, ainsi que dans le camp de déplacés de Hol, qui abrite plus de 50 000 femmes et enfants associés. Avec près de 10 000 combattants étrangers en détention dans le nord-est de la Syrie, Daech cherchera à exploiter l'instabilité régionale pour mener à bien sa campagne « Abattre les murs », en libérant des prisonniers et en regarnissant ses rangs. C'est la raison pour laquelle nous collaborons avec tous les membres du Conseil pour améliorer de toute urgence la coordination en matière de sécurité et encourager les pays à rapatrier, à réhabiliter, à réintégrer et, le cas échéant, à poursuivre en justice leurs ressortissants qui participent à l'extrémisme violent. Dans le cadre de cette approche, le Département de la défense des États-Unis travaille à la construction, dans la ville voisine de Rmeïlan, d'un nouveau centre de détention polyvalent qui sera géré par les Forces démocratiques syriennes, afin que les détenus soient incarcérés dans des conditions sûres et plus humaines.

Enfin, je voudrais simplement signaler que je suis rentrée hier soir de Washington, où nous accueillons 49 chefs d'État africains à l'occasion du Sommet des dirigeants des États-Unis et d'Afrique. Ces derniers jours, nous avons déployé des efforts considérables pour promouvoir la paix et la sécurité communes, stimuler la croissance économique, revitaliser la démocratie, améliorer les infrastructures de santé, surmonter l'insécurité alimentaire et énergétique mondiale et lutter contre la crise climatique, autant de priorités que nous partageons tous autour de cette table. Tous ces objectifs communs sont toutefois mis en péril par la menace omniprésente du terrorisme. L'inverse est également vrai : si nous progressons dans la réalisation de ces objectifs, nous parviendrons à assécher le marécage où les terroristes vivent et prospèrent.

Alors que nous cherchons collectivement à surmonter les effets déstabilisateurs cumulés de la maladie à coronavirus (COVID-19), des chocs climatiques et des conflits armés, notamment la guerre brutale menée par la Russie contre l'Ukraine, nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

L'année prochaine, l'Assemblée générale procédera à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous exhortons la communauté internationale à unir ses forces pour lutter contre le fléau du terrorisme, car, comme M^me^ Anjali Vijay Kulthe nous l'a rappelé en des termes douloureux, aucun d'entre nous ne saurait supporter les conséquences d'un échec.

Lord Ahmad (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant d'entamer ma déclaration, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour exprimer mes plus sincères condoléances à mon cher ami, M. Simon Coveney, et à tout le peuple irlandais à la suite de la perte tragique d'un soldat de la paix au Liban dans l'exercice de sa mission. En effet, en exprimant nos prières et nos meilleurs vœux pour le rétablissement des blessés, je me joins une fois de plus à lui pour exprimer notre profonde solidarité avec ceux qui représentent l'Organisation sur la scène mondiale et dans certaines des régions les plus difficiles du monde et qui, en fin de compte, comme nous l'avons vu, le paient tragiquement de leur vie. Nous rendons hommage à leur bravoure et à leur courage, et nos prières vont aux personnes blessées, auxquelles nous souhaitons un prompt rétablissement.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président. C'est un grand plaisir pour moi de participer à la présente séance du Conseil de sécurité sous votre direction. Je rends hommage à l'Inde pour sa gestion et ses contributions au Conseil pendant son mandat, en particulier sur la question de la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement indien mérite d'être félicité pour l'attention qu'il porte à cette question et à ce qui sous-tend et alimente le terrorisme, à savoir une idéologie perverse de l'extrémisme. Nous devons œuvrer de concert pour y mettre fin.

Je me joins également aux remerciements adressés aux trois intervenants du jour : M. Voronkov, que je connais bien et que je regrette de ne pas voir en personne aujourd'hui, M. Chen et M^me^ Anjali Vijay Kulthe, dont

nous avons entendu le témoignage inspirant empreint de bravoure et de courage.

Je suis heureux que mon cher ami le Ministre des affaires étrangères ait pu participer aux réunions organisées par l'Inde, en particulier les réunions très fructueuses du Comité contre le terrorisme tenues à Mumbai et à New Delhi, et qu'il ait exposé notre position ferme de collaboration avec l'Inde, et en fait avec tous les partenaires internationaux, dans la lutte contre la menace mondiale que représente le terrorisme international. Il s'agit d'une menace qui est en perpétuelle évolution et qui devient de plus en plus complexe. Elle exige des solutions et des réponses collectives et globales.

Les groupes terroristes, notamment Al-Qaida, qui opère aujourd'hui en Afghanistan et au-delà, et les affiliés de Daech, à savoir Boko Haram et les Chabab, pour n'en citer que deux, continuent de sévir dans différentes régions du monde, d'infliger des souffrances humaines à des innocents et de détruire des communautés dans le monde entier.

Nous devons aussi convenir et prendre conscience du fait que ces organisations terroristes ont de plus en plus recours à de nouvelles méthodes de radicalisation, le moteurs du terrorisme, et à des tactiques en constante évolution. Elles utilisent la technologie de manière innovante. Même au Royaume-Uni, nous continuons de nous heurter à ce problème. Les jeunes esprits sont corrompus. La porte d'entrée est contournée lorsque la technologie est utilisée comme un outil pour radicaliser les jeunes, hommes et femmes. Ces tactiques en constante évolution exigent que nous prenions les mesures qui s'imposent pour lutter contre cette idéologie odieuse. Nous devons en outre utiliser efficacement nos régimes de sanctions pour empêcher les terroristes de se procurer des armes et des moyens de financement. Nous devons adapter et faire évoluer nos mesures de lutte contre le terrorisme et empêcher les terroristes d'exploiter les technologies émergentes et, de fait, les communautés vulnérables. La radicalisation se répand grâce à des moyens technologiques novateurs. Nous devons veiller à la combattre par des moyens similaires.

Dans notre lutte contre le terrorisme, nous devons nous montrer vigilants et respecter trois grands principes.

Premièrement, nous exhortons tous nos collègues, amis et États Membres à s'attaquer aux véritables moteurs du terrorisme et de l'extrémisme violent, en adoptant une approche qui mobilise l'ensemble de la société. Nous devons collaborer avec les communautés et les chefs religieux pour combattre et éliminer les idéologies perverses qui alimentent les crimes odieux du terrorisme. Le Royaume-Uni s'efforce avec ses partenaires de comprendre comment l'ONU peut mieux prendre en compte les vues de la société civile dans ses travaux.

Deuxièmement, notre politique et nos programmes doivent comprendre et traiter la dynamique du terrorisme liée au genre. Nous savons que les terroristes et les extrémistes violents commettent des violences sexuelles. Il y a deux semaines, j'ai eu l'honneur d'accueillir, au nom du Royaume-Uni, une conférence internationale sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit, dont le but était de renforcer l'action menée au niveau mondial. J'ai notamment eu l'honneur d'accueillir la lauréate du prix Nobel de la paix, Nadia Murad, et de nombreuses autres personnes rescapées de violences sexuelles, qui ont exhorté les gouvernements à redoubler d'efforts pour mettre fin à ces atrocités.

Il existe aussi une solution intéressante. Après avoir entendu aujourd'hui la très courageuse Anjali Vijay Kulthe, nous devons veiller à travailler main dans la main avec les personnes rescapées et celles qui subissent le fléau du terrorisme, afin de nous assurer qu'elles éclairent nos politiques et nos mesures communes de lutte contre l'idéologie extrémiste.

Nous nous demandons également, tout comme le Ministre irlandais des affaires étrangères, pourquoi, en 2022, nous avons cette conversation sur la participation d'un plus grand nombre de femmes. Il semble presque illogique qu'aujourd'hui les femmes doivent faire l'objet de débats et de conversations visant à leur donner une place à la table principale, et non dans une pièce annexe, pour trouver des solutions. Nous devons aborder cette question et c'est maintenant que nous devons le faire. Nous devons veiller à ce que les États Membres, où qu'ils soient, fassent participer les femmes, et nous devons prendre l'initiative de faire en sorte que celles-ci jouent un rôle central dans l'élaboration de stratégies visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et le terrorisme. Ces stratégies doivent également porter sur les activités qui visent expressément les femmes, non seulement en tant que victimes et personnes influentes dans les communautés, mais aussi en tant qu'auteures potentielles de crimes.

Troisièmement, je voulais aborder l'importance des droits de l'homme dans nos réponses. Au Conseil de sécurité, nous avons l'obligation, en vertu du droit

international, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Les États doivent donc agir dans les limites de ce droit lorsqu'ils luttent contre le terrorisme. Sinon, nous portons atteinte aux droits et libertés mêmes que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour promouvoir.

Enfin, le Conseil de sécurité a un rôle d'une importance vitale à jouer dans la lutte contre le fléau du terrorisme, qui continue aujourd'hui de manière tragique à détruire des vies innocentes dans le monde entier. Pour ces vies perdues, que nous nous avons évoquées au début de la présente séance, nous nous devons d'agir ensemble et d'agir maintenant.

M. Sing'oei (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances du Kenya à S. E. M. Simon Coveney et à la République d'Irlande pour le tragique assassinat de leur soldat de la paix dans la mission au Liban. Cela montre bien la nécessité d'agir ensemble pour assurer la protection de tous les soldats de la paix dans l'exercice de leurs mandats essentiels.

Je tiens à féliciter le Président du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cet événement important. Je salue également la façon dont l'Inde a dirigé le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité au cours des 12 derniers mois. L'adoption historique, en octobre dernier, par le Comité contre le terrorisme, de la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, témoigne de ce leadership.

Je remercie également M. Vladimir Voronkov et M. Weixiong Chen pour leurs exposés. L'histoire de M^me^ Anjali Vijay Kulthe, rescapée du terrorisme, est un exemple de courage et de résilience, une source d'inspiration pour de nombreuses personnes dans le monde qui ont été victimes de ces actes odieux.

Le terrorisme et l'extrémisme violent constituent de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales. L'essentiel des mesures antiterroristes du Conseil de sécurité est une réponse au fait que les États Membres sont manifestement pris pour cible par Al-Qaida et ses affiliés, les attentats du 11 septembre 2001 ici à New York en étant le meilleur exemple. Malheureusement, malgré les nombreuses contre-mesures qui ont été mises en place depuis, cette menace persiste et se propage même de manière dangereuse.

Dans plusieurs régions d'Afrique, des groupes terroristes, appuyés par des combattants terroristes étrangers et inspirés par les idéologies d'Al-Qaida et de Daech, déstabilisent, voire rançonnent, les gouvernements. Ils exploitent les tensions intercommunautaires pour amplifier leurs campagnes de recrutement et de radicalisation et intensifier les attaques sur le continent.

Les actions contre le terrorisme menées par le Kenya se font dans le cadre d'approches interinstitutionnelles et multisectorielles. Les enseignements que nous avons tirés lors de son élaboration peuvent servir d'exemple utile à d'autres. Au cours des cinq dernières années, nous avons développé des capacités de désengagement et de réintégration parmi les plus avancées au monde. La prise de décision opérationnelle s'effectue du niveau national au niveau local et inclut de multiples institutions, tant des administrations chargées de la sécurité que des organismes qui n'ont pas de telles fonctions. Les structures de renseignement, de justice pénale et d'administration du Gouvernement travaillent main dans la main. Chacun des 47 comtés subnationaux du Kenya a élaboré des stratégies de prévention qui en sont à différents stades de mise en œuvre.

La société civile est également impliquée, ce qui reflète l'engagement du peuple kenyan en faveur de la priorité nationale qui est de prévenir le terrorisme et de vaincre les terroristes. Au fil du temps, cela a contribué à une réduction sensible du nombre d'attaques et, surtout, cela a empêché les groupes terroristes de bénéficier d'une quelconque légitimité publique au sein de quelque partie que ce soit de notre population. À la lumière de ce qui précède, et compte tenu de la nécessité de présenter un front unifié pour assurer une lutte antiterroriste efficace et de longue haleine, je souhaite faire cinq recommandations

Premièrement, la lutte antiterroriste contre les groupes affiliés à Al-Qaida et à l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) ne doit jamais céder de terrain aux revendications politiques extrêmes de ces groupes et ne doit offrir aucune voie vers la légitimité. Trop souvent, la lutte contre le terrorisme est trop cinétique et strictement technique. Elle passe à côté des dimensions essentiellement politiques, sociales et même culturelles de cette menace. C'est pourquoi on déploie souvent des mesures antiterroristes qui servent à minimiser les pires excès des terroristes sans être suffisamment adéquates pour obtenir une victoire durable. L'ONU et ses États Membres doivent ajouter des outils politiques, économiques et sociaux à leurs efforts de lutte contre le terrorisme.

Ils doivent également indiquer clairement que le terrorisme n'offrira pas aux groupes terroristes ou

aux militants qui recourent à cette forme de violence une voie vers la légitimité politique ou le pouvoir. Les campagnes de négociation avec les groupes militants affiliés à Al-Qaida et à Daech doivent faire la distinction entre les factions qui sont disposées à renoncer au terrorisme transnational et capables de le faire, et les objectifs qui sont à l'opposé de la Charte des Nations Unies et de son inscription dans les régimes constitutionnels et juridiques nationaux.

Deuxièmement, la lutte contre le terrorisme doit être liée à des efforts plus larges de l'État et de la société civile pour s'attaquer à ses causes profondes. L'exclusion et la marginalisation politiques, le manque de possibilités économiques, la faiblesse de la gouvernance, les conflits armés persistants et les graves griefs historiques créent les conditions d'un militantisme qui dégénère en terrorisme. En outre, l'exploitation illégale des ressources naturelles, le retour des combattants étrangers et les conflits liés à ces ressources, notamment au sein des populations confrontées aux effets des changements climatiques, sont des facteurs aggravants. Bref, des changements fondamentaux en matière de développement et d'amélioration de la gouvernance, se traduisant par un gouvernement inclusif et compétent, sont nécessaires pour enrayer la propagation et l'enracinement des groupes affiliés à Al-Qaida et à Daech.

Troisièmement, les mesures antiterroristes du Conseil de sécurité doivent peser de tout leur poids, de manière égale et sans discrimination. Le Kenya a toujours demandé l'application du régime de sanctions établi par la résolution 1267 (1999) à tous les affiliés d'Al-Qaida, en particulier les Chabab, mais quelques membres du Conseil ont résisté à cet appel, même s'ils sanctionnent unilatéralement ce groupe pour les mêmes raisons que celles pour lesquelles nous demandons son inclusion dans les sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies.

En décembre dernier, nous avons négocié une dérogation humanitaire à la résolution 1267 (1999). Nous sommes heureux de constater que notre objectif a été atteint par une résolution d'exclusion humanitaire (résolution 2664 (2022)). Nous espérons que cela ouvrira la voie à l'inscription de tous les groupes qui sont officiellement et opérationnellement liés à Al-Qaida et à Daech. Nous partageons l'avis de l'Inde selon lequel il faut mettre fin à la pratique de facto du Conseil de sécurité consistant à classer les terroristes de manière incohérente et opaque si nous voulons que nos efforts de lutte contre le terrorisme soient couronnés de succès.

Quatrièmement, au niveau technique, la coopération en matière de partage d'informations et de renforcement des capacités est essentielle. Nous encourageons une collaboration accrue aux niveaux régional et mondial, notamment en ce qui concerne les initiatives de renforcement des capacités des États qui ont fait progresser la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous saluons les efforts continus menés par des entités des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme pour coordonner l'assistance technique et le renforcement des capacités afin de soutenir les États Membres à cet égard.

Cinquièmement, compte tenu des tendances technologiques actuelles, nous devons établir des partenariats sur l'espace numérique et les nouvelles technologies. Les partenariats avec les fournisseurs d'accès à Internet et les organisations de médias sociaux peuvent renforcer la capacité et les efforts déployés par les autorités nationales pour détecter et perturber les activités terroristes en ligne, y compris les méthodes de terrorisme, la mobilisation des ressources et le financement. Nous devons également aider les États à mettre au point des mesures et à développer des capacités pour réglementer les nouvelles technologies, telles que les drones et les cryptomonnaies, et pour lutter contre l'utilisation d'engins explosifs improvisés par les terroristes.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement inconditionnel du Kenya à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

M. Cleland (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana transmet ses sincères condoléances à l'Irlande pour le décès tragique d'un ses soldats de la paix qui servait une noble cause au nom de l'humanité. Nous remercions également les deux intervenants, M. Voronkov et M. Weixiong Chen, qui ont fourni des informations très utiles pour alimenter nos débats. Enfin, nous rendons hommage à M^{me} Kulthe pour avoir eu la bravoure et le courage de partager son histoire avec la communauté internationale.

Le Ghana se félicite du thème choisi par l'Inde pour le présent débat du Conseil de sécurité. Je pense qu'il suscitera un sentiment d'urgence renouvelé parmi les États et donnera un nouvel élan aux efforts existants pour faire face aux activités menaçantes des terroristes.

Nous remercions une nouvelle fois le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Weixiong Chen d'avoir planté le décor pour ce qui promet d'être un débat ouvert et franc

sur une question qui doit figurer en tête de l'ordre du jour du Conseil. Nous saluons les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme pour aider les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et encourageons l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à poursuivre sa collaboration avec les États Membres pour faire face à la menace croissante du terrorisme.

Le terrorisme représente la plus importante évolution des menaces pour la paix et la sécurité internationales, que le Conseil a pour mission d'éliminer. Il représente une charge énorme pour notre fragile architecture de sécurité, car il vient s'ajouter aux menaces qui pèsent déjà sur la sécurité pour exposer les faiblesses des mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux de protection de nos populations. Par ailleurs, il touche profondément les pays, les régions et la communauté internationale, imposant des revers à nos progrès en tant que civilisation.

L'urgence d'agir se fait chaque jour plus pressante, car des terroristes enhardis cherchent désormais à accéder aux ressources maritimes, à des territoires plus riches en ressources et à des terrains fortement urbanisés et plus développés. La nature et la gravité de la menace pour la paix et la sécurité internationales ainsi que pour le commerce et les investissements internationaux ne sont plus à démontrer. Cette menace nuit à nos efforts pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, car les attaques aggravent les problèmes de développement auxquels sont confrontées les communautés les plus touchées par le terrorisme.

Afin de relever les défis considérables posés par le terrorisme et l'extrémisme violent, notre réponse collective doit être à la hauteur de la gravité de la menace qui pèse sur tous nos pays. Le caractère transnational du terrorisme justifie une approche globale et une action coordonnée. Dans ce contexte, le Ghana réaffirme son attachement à la Stratégie antiterroriste mondiale et à la mise en œuvre des quatre piliers de la stratégie dans la guerre menée actuellement contre le terrorisme international. Nous continuerons d'œuvrer avec tous les États Membres à cette fin.

Dans ce contexte, je voudrais faire plusieurs remarques essentielles.

Malgré l'absence persistante d'une définition du terrorisme, la communauté internationale ne peut pas se permettre de manquer d'unité dans les actions qu'elle entreprend pour contrer la menace posée par les groupes terroristes. Nous pensons que, pour détecter, contrecarrer et prévenir les actes terroristes, nous devons adopter une vision partagée, avec une compréhension commune et un engagement égal pour mettre en œuvre les cadres de lutte contre le terrorisme, notamment par des initiatives nationales dynamiques et une meilleure collaboration internationale. Pour atteindre cet objectif, le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale doivent adopter une politique de tolérance zéro et d'excuse zéro en ce qui concerne le traitement des groupes terroristes. Il ne doit pas y avoir de différenciation entre les groupes terroristes, car un traitement différencié ne ferait que saper les efforts visant à combattre le terrorisme de manière équilibrée.

Les groupes terroristes se livrent au commerce illicite de ressources naturelles, tirent des revenus de taxes illégales imposées dans les territoires qu'ils contrôlent, et utilisent le dark Web pour collecter et transférer des fonds. Notre objectif doit être d'éliminer ces sources de financement qui alimentent leurs activités néfastes. Pour ce faire, les pays touchés par les terroristes et leurs réseaux doivent bénéficier d'un appui adéquat et des fonds nécessaires pour entreprendre des opérations visant à surveiller les mouvements de fonds entrant et sortant de leurs frontières et à reprendre le contrôle des territoires qui sont aux mains des terroristes.

Les États Membres qui se trouvent en première ligne du terrorisme ont donc besoin d'une plus grande solidarité internationale, surtout en ces temps difficiles, après trois années marquées par des crises multiples qui ont diminué leur capacité de lutter contre le terrorisme. Nous sommes également favorables à une augmentation de l'appui budgétaire accordé au Bureau de lutte contre le terrorisme et demandons un financement durable pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Avant de terminer, je voudrais partager brièvement quelques éléments de la mise en œuvre de la Stratégie par le Ghana, en mettant l'accent sur la prévention comme objectif principal de la lutte contre le terrorisme. Le Ghana a adopté une approche axée sur l'ensemble de la société en impliquant le secteur privé et les organisations de la société civile dans l'élimination des motivations sous-jacentes du terrorisme, tout en tenant compte des questions de genre dans la lutte contre le terrorisme. Cela contribue à réduire la vulnérabilité des groupes de jeunes face à la radicalisation et au recrutement en leur offrant de nouvelles possibilités de réaliser leurs aspirations légitimes. Nous avons également pris un large éventail de mesures en faveur

du développement institutionnel et de la protection des communautés vulnérables, des infrastructures nationales critiques, des couloirs de mobilité et des lieux publics, ainsi que du cyberespace, ce qui correspond au deuxième pilier de la Stratégie.

Dans le cadre du troisième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale, nous poursuivons notre coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et l'ONU, et misons sur des partenariats solides pour les opérations anti-insurrectionnelles menées au niveau régional, ainsi que sur l'échange de renseignements transrégional afin de mettre un terme à la collaboration transfrontière entre les groupes terroristes. À cet égard, nous plaidons pour un appui international soutenu aux mécanismes régionaux tels que l'Initiative d'Accra, qui facilite le partage de renseignements et d'informations sur les questions de terrorisme, de criminalité transnationale organisée et d'extrémisme violent, en relation avec les visées expansionnistes des groupes terroristes de la région du Sahel.

Enfin, nous considérons que les mesures antiterroristes et la protection des droits de l'homme sont complémentaires et se renforcent mutuellement, comme le prévoit le quatrième pilier. Dans notre stratégie nationale de prévention et de répression du terrorisme, une attention particulière a été accordée à la protection des droits de l'homme, et toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme sont pleinement conformes à notre constitution nationale, qui comporte certaines des normes les plus strictes en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à nos obligations au regard du droit international, en particulier le droit des droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement du Ghana à œuvrer avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des efforts visant à prévenir et à éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Bien qu'il reste beaucoup à faire, notre détermination à surmonter nos différences nous permettra d'obtenir les résultats escomptés. Nous attendons donc avec intérêt les débats de l'année prochaine sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

M^me^ Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente et le Ministre indien des affaires extérieures d'avoir organisé cette importante séance aujourd'hui. Je voudrais également présenter mes condoléances à l'Irlande pour le décès du soldat de la paix et les Casques bleus blessés dans l'attaque tragique survenue hier au Liban. Je tiens également à remercier les intervenants d'aujourd'hui de leurs remarques et témoignages éclairants qui incitent à la réflexion.

Il y a 20 ans, lors du précédent mandat de la Norvège au Conseil, les attentats du 11 septembre ont choqué le monde et provoqué un profond changement dans la politique de sécurité mondiale, nous poussant à reconnaître le terrorisme international comme une menace globale. Depuis lors, l'architecture multilatérale de lutte contre le terrorisme se développe à un rythme rapide et constitue désormais un élément essentiel de l'action menée de manière plus générale en faveur de la paix et de la sécurité. Par conséquent, le moment est venu de faire le point sur ces efforts et d'examiner leurs forces et leurs faiblesses alors que nous réfléchissons à la voie à suivre.

Il ne fait aucun doute que des succès notables ont été obtenus. Al-Qaida est gravement affaiblie et n'est plus capable de mener des attaques complexes de l'ampleur de celles du 11 septembre 2001. Daech été vaincu sur le plan territorial dans sa principale zone d'activité. Et, selon le dernier Global Terrorism Index (indice mondial du terrorisme), le nombre de décès dans le monde dus au terrorisme est inférieur de près de 60 % au pic qui a été atteint en 2014.

Cela étant, nous voyons également des tendances plus inquiétantes apparaître. L'Afrique est désormais le continent le plus touché par le terrorisme. Daech et les groupes affiliés à Al-Qaida exploitent stratégiquement les conflits armés, la faiblesse de la gouvernance et les griefs locaux pour radicaliser et recruter des membres. Dans de nombreuses autres régions du monde, l'extrémisme de droite est en hausse. Et les technologies nouvelles et émergentes risquent de plus en plus d'être détournées à des fins terroristes.

En outre, dans certains contextes, les mesures de lutte contre le terrorisme ont eu de graves incidences sur les droits de l'homme. Ces 20 dernières années, en l'absence d'une définition du terrorisme convenue au niveau international, certains gouvernements ont déployé des mesures de lutte contre le terrorisme qui violent un large éventail de droits. Et parfois, elles sont utilisées pour s'en prendre à l'opposition politique, rétrécissant ainsi l'espace civique. Certaines mesures de lutte contre le terrorisme ont également eu des conséquences négatives involontaires sur l'action humanitaire, notamment en entravant l'accès des personnes vulnérables à l'aide humanitaire et aux services de protection indispensables. La résolution 2664 (2022), récemment adoptée,

peut toutefois constituer un outil important pour régler ce problème.

En somme, nous devons reconnaître que la communauté internationale est confrontée à une menace qu'elle ne peut définir, sans qu'aucun critère de réussite ait été clairement établi, et qui, dans certains contextes, est exploitée pour justifier l'adoption de mesures répressives. Cela nuit aux efforts déployés aux niveaux national et international pour lutter contre le terrorisme. Ces problèmes doivent être réglés.

Je voudrais souligner trois aspects que la Norvège considère comme essentiels pour orienter nos efforts collectifs à l'avenir.

Premièrement, notre approche de la lutte contre le terrorisme doit être globale et s'inscrire dans une stratégie politique plus large, une stratégie préventive, qui tient compte des risques de conflit et des questions de genre et qui est intégrée au niveau régional. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène en promouvant l'état de droit, le développement durable et les droits humains.

Deuxièmement, ces efforts doivent être ancrés dans une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société, qui mobilise des ressources publiques intersectorielles, reconnaît l'importance de la participation des femmes et institutionnalise une collaboration stratégique avec la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, les droits humains doivent être respectés en toutes circonstances, y compris dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Au niveau multilatéral, toutes les entités des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme doivent continuer à intégrer les considérations relatives aux droits humains dans tous leurs travaux. Par exemple, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme doit intégrer davantage les droits humains dans ses activités d'évaluation et utiliser les données obtenues pour nourrir ses produits analytiques.

Pour terminer, la Norvège estime que ces principes sont essentiels pour renforcer l'action antiterroriste à l'avenir. Nous espérons qu'ils seront respectés et que, dans 20 ans, cette question ne sera plus inscrite à l'ordre du jour.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à présenter les condoléances de la France à l'Irlande après le décès d'un Casque bleu au Liban.

Je remercie l'Inde d'avoir organisé ce débat. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint et le représentant de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de leurs exposés, ainsi que M^me^ Kulthe pour son témoignage.

La menace terroriste ne faiblit pas ; elle s'étend et elle se diversifie. Le jihadisme demeure la menace terroriste la plus aiguë et la plus meurtrière sur le plan mondial. Loin d'avoir disparu, la menace d'Al-Qaida et de Daech continue de se reconfigurer. Présents au Sahel, ces groupes s'étendent en direction du golfe de Guinée, en Afrique centrale et australe ainsi que dans la Corne de l'Afrique. Au Levant, la défaite territoriale de Daech ne doit pas nous conduire à baisser la garde. La prise de pouvoir des Taliban et les évolutions récentes confirment nos craintes sur la possibilité qu'à nouveau, ces groupes terroristes puissent trouver un refuge en Afghanistan. La pandémie a également mis en exergue la vulnérabilité de nos sociétés face à des manifestations nouvelles et émergentes du terrorisme, telles que le terrorisme politiquement et idéologiquement motivé. Ceci s'inscrit dans un contexte général de dégradation sécuritaire, illustré par le retour de la guerre sur le continent européen. Face à cela, nos moyens de lutte contre ce fléau doivent évoluer.

C'est à raison que le Comité contre le terrorisme, avec l'appui de la Direction exécutive, a mis en lumière cette année des aspects essentiels, notamment lors d'une réunion importante organisée en octobre dernier en Inde. Je pense à la poursuite de nos efforts pour contrer le détournement de l'innovation financière pour le financement du terrorisme. La résolution 2462 (2019) avait permis des avancées. La France appelle désormais à poursuivre le renforcement de la coopération internationale et la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière.

Nous devons aussi amplifier la lutte contre le détournement d'Internet à des fins terroristes. Le Président Macron et la Première Ministre de la Nouvelle-Zélande ont lancé, le 15 mai 2019 à Paris, l'Appel de Christchurch visant à supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne. Un dialogue essentiel avec les plateformes numériques a été engagé. Le troisième sommet de l'Appel, lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, a confirmé

l'engagement des États, mais aussi des acteurs privés, à enrayer la circulation de la propagande terroriste sur Internet.

Pour être pleinement efficace, notre lutte contre le terrorisme doit s'inscrire dans le cadre d'une réponse globale, incluant aide au développement, renforcement de la gouvernance et de l'état de droit et lutte contre la corruption. Nous devons également répondre aux défis fondamentaux des changements climatiques et des liens entre terrorisme et trafic des ressources, et plus généralement avec les crimes qui affectent l'environnement. La France continuera de plaider pour la mise en place de cette approche globale, qui s'attaque aux causes profondes du terrorisme, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs et oratrices pour exprimer nos condoléances et notre profonde sympathie à l'Irlande, qui a perdu un soldat de la paix au Liban. Il exécutait un mandat adopté par le Conseil de sécurité, et nous lui devons, ainsi qu'à toutes les personnes qui travaillent au nom de l'ONU, une gratitude et un respect infinis.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen de leurs précieuses contributions, ainsi que M^me^ Kulthe, qui nous a livré un témoignage douloureux, qui n'incite guère à l'optimisme.

Nous faisons tous le même constat : le terrorisme demeure une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales, et nous devons y faire face de manière efficace et décisive. Hier, nous avons échangé nos vues sur le multilatéralisme et les efforts conjoints pour faire face aux défis communs et les relever (voir S/PV.9220). La lutte contre le terrorisme est le domaine par excellence dans lequel nous devons, pour assurer notre réussite collective, planifier et agir conjointement, en permanence et de manière coordonnée.

L'Albanie a toujours condamné, sans ambiguïté et avec la plus grande fermeté, tout acte de terrorisme, quels qu'en soient le lieu et les auteurs. Rien ne saurait justifier le terrorisme ou les idéologies et activités terroristes. Le terrorisme est une atteinte à l'ensemble de l'humanité et à ses valeurs.

Les organisations terroristes telles que Daech et Al-Qaida ont été vaincues, mais elles n'ont pas disparu. Elles continuent de rassembler des moyens financiers pour intensifier leurs activités, notamment par l'intermédiaire des nouvelles technologies.

Le terrorisme prospère toujours dans les zones de conflit armé où les institutions en charge de l'état de droit et les droits humains n'existent plus. Il fait florès là où règnent la pauvreté et la désespérance, en particulier parmi les jeunes. Les inégalités, les conflits intercommunautaires, la xénophobie et l'injustice créent souvent un terrain fertile pour l'essor des groupes terroristes.

L'activité accrue de Daech, des Chabab, de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorasan et de Boko Haram et leur aptitude à attaquer, se déplacer, lever des fonds et communiquer par-delà les frontières, exploiter les nouvelles technologies pour diffuser leur propagande haineuse, endoctriner de nouvelles recrues et avoir une longueur d'avance sur les mesures antiterroristes montrent de manière préoccupante que nos politiques actuelles ne sont pas aussi efficaces qu'elles le devraient, ce qui prouve que la répression et la force à elles seules ne suffisent pas.

Nous sommes tous au fait de l'incidence sans cesse croissante des nouvelles technologies sur tous les aspects du développement et de la vie. Cela fait de la cyberdéfense une question de sécurité nationale prioritaire pour tout le monde. Le « cyber » est un outil employé non seulement par les criminels mais aussi par les terroristes, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques. Nous en avons nous-mêmes fait l'expérience en juillet. Il est donc impératif que nous maintenions la cyberdéfense parmi les plus hautes priorités des efforts multilatéraux de lutte contre le terrorisme, en travaillant ensemble pour trouver des réponses adaptées à notre époque et à l'ère du numérique.

La prévention est cruciale dans notre lutte commune contre le terrorisme. Nous devons obtenir la sympathie et l'adhésion des populations, en particulier des jeunes, avant que les terroristes ne le fassent. Nous devons mettre en place des programmes sur mesure qui portent, de façon globale et durable, sur les nombreux facteurs du terrorisme. La prévention passe par une gouvernance efficace et transparente, le développement, l'état de droit, les droits humains, des institutions responsables et des soins de santé, notamment de nouvelles formes de sensibilisation au moyen de programmes éducatifs. À cette fin, nous estimons que le rôle de la société civile, y compris les communautés religieuses, est crucial. Toutes les mesures de prévention demandent du temps, de l'énergie et d'importantes ressources, mais à long terme elles sont bien plus utiles que l'imposition.

Surtout, elles placent les populations et les victimes du terrorisme au centre des efforts.

Nous devons toujours avoir à l'esprit que les politiques répressives peuvent aussi servir, malheureusement, à nier les droits fondamentaux et à exacerber les griefs et les risques de nouvelles violences. Nous devons toujours nous souvenir que, pour être efficaces, les efforts de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme doivent être ancrés dans le respect des droits humains, notamment la liberté d'expression et l'état de droit. Les efforts de lutte contre le terrorisme deviennent contreproductifs quand ils servent de prétexte pour restreindre la liberté de religion ou de croyance et d'autres droits humains et libertés fondamentales, quand ils ciblent les membres de minorités et quand ils sont utilisés à des fins de surveillance répressive ou de contrôle de la population par la coercition. De telles mesures n'ont qu'un lointain rapport, si seulement elles en ont un, avec l'antiterrorisme. Elles constituent des violations des droits humains et des atteintes à ces droits.

Nous considérons qu'une coopération étroite est capitale pour trouver des solutions. C'est la raison pour laquelle l'Albanie est partie à 16 accords régionaux et internationaux en matière de gestion des frontières, d'échange de données et d'entraide. Grâce à la prévention et à une coopération et une coordination étroites, nous serons mieux à même de faire face à ces problèmes et à d'autres problèmes collectifs. Nous apprécions vivement l'appui fourni par le Bureau de lutte contre le terrorisme aux États Membres pour l'élaboration de plans complets d'assistance afin de mieux soutenir les victimes du terrorisme.

L'unité du Conseil en ce qui concerne la nature de la menace et les moyens de la contrer est essentielle pour notre succès collectif, comme l'a démontré l'adoption à l'unanimité de la résolution 1267 (1999), qui a marqué un tournant. Il faudrait que cet esprit se maintienne et s'impose, et non qu'il devienne la victime des intérêts étroits qui empêchent le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités.

Nous ne devons jamais oublier que la guerre commence dans l'esprit des hommes, et c'est précisément là qu'il nous faut travailler au moment d'élaborer une stratégie globale pour vaincre le terrorisme et permettre aux gens de mener une vie normale dans la paix et la dignité. Nous ne devons épargner aucun effort pour prévenir l'incitation directe ou indirecte à commettre des actes terroristes, toute glorification de la violence ou de criminels, ni pour nous opposer fermement aux discours de haine et à la discrimination, tout en restant fidèles à notre principe selon lequel le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique. Pour nous, il n'y a aucun doute : c'est par une action collective soutenue que nous pourrons venir à bout du terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et où qu'il se produise.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je me joins à mes collègues pour exprimer nos condoléances après la mort d'un soldat de la paix irlandais et les blessures infligées à trois autres au Liban hier. Nous adressons également nos condoléances aux familles endeuillées et au Gouvernement irlandais.

Je souhaite la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires extérieures Jaishankar, qui préside la séance de ce jour. J'ai écouté attentivement les exposés du Secrétaire général adjoint Voronkov, du Directeur exécutif par intérim Weixiong Chen et de la représentante de la société civile, M^me^ Kulthe. Je profite de l'occasion pour remercier le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de leurs importantes contributions à l'action antiterroriste mondiale.

La lutte contre le terrorisme est une responsabilité partagée de la communauté internationale et une tâche importante du Conseil de sécurité. Grâce à des années d'efforts, la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme a permis d'obtenir quelques résultats, mais la situation est toujours grave, et il reste beaucoup à faire. La communauté internationale ne doit donc pas relâcher ses efforts.

À l'heure actuelle, les activités terroristes s'accélèrent partout dans le monde, et notamment, des groupes terroristes comme Daech, Al-Qaida et le Mouvement islamique du Turkestan oriental sévissent. Récemment, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorasan a attaqué un hôtel à Kaboul, faisant des victimes. La Chine condamne fermement cette attaque et soutient l'Afghanistan dans sa lutte contre toutes les formes de terrorisme et de violence. Cette attaque terroriste nous rappelle une nouvelle fois de façon brutale que le terrorisme est l'ennemi public de l'humanité et que la communauté internationale doit renforcer sa coordination et sa coopération pour le combattre efficacement et enrayer la propagation des forces terroristes.

Je voudrais insister sur les trois points suivants.

Premièrement, nous devons mobiliser encore davantage de volonté politique en matière de coopération antiterroriste et exploiter autant que possible les synergies. Le terrorisme est un problème mondial. La prévalence du phénomène, la complexité de ses réseaux d'organisation, les déplacements fréquents des terroristes et les effets extrêmement délétères du terrorisme font qu'aucun pays n'a les moyens de s'y attaquer à lui seul. Tous les pays devraient être conscients que nous sommes une communauté de sécurité partagée. Il est dans notre intérêt commun d'appliquer intégralement, strictement et résolument toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et de faire la chasse à tous les groupes et individus terroristes qui figurent sur les listes du Conseil.

Ces dernières années, certains pays ont fait machine arrière sur les questions liées au terrorisme. La Chine le déplore vivement. Ceux qui politisent et instrumentalisent l'antiterrorisme et appliquent deux poids, deux mesures ou une approche sélective se tirent une balle dans le pied, portent préjudice aux autres et compromettent la coopération mondiale en matière de lutte contre le terrorisme dans son ensemble. Face à la menace commune du terrorisme, toutes les parties devraient abandonner les calculs géopolitiques et les préjugés idéologiques, renforcer effectivement une coopération pragmatique dans le domaine judiciaire et dans d'autres domaines, appuyer le rôle de coordination central de l'Organisation et accélérer les négociations relatives à une convention générale sur le terrorisme international.

Deuxièmement, nous devons optimiser l'allocation de ressources, en nous concentrant davantage sur les domaines prioritaires et sur les questions les plus pressantes dans le cadre de la coopération antiterroriste. Depuis quelques années, les menaces terroristes directes qui pèsent sur les pays développés diminuent, entraînant un relatif déclin de l'investissement dans la coopération antiterroriste et, partant, une réduction des ressources consacrées à la lutte contre le terrorisme au niveau mondial. Des régions comme l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie centrale sont au premier plan des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Elles sont l'objet des menaces terroristes les plus directes et subissent les attaques terroristes les plus graves. Ce sont donc elles qui ont le besoin le plus urgent d'une mise à niveau de leurs moyens de lutte contre le terrorisme. Eu égard à ces besoins, l'ONU et la communauté internationale doivent accroître l'allocation de ressources comme il convient afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités antiterroristes au niveau législatif, judiciaire et de la répression. La situation en matière de lutte contre le terrorisme varie d'une région à l'autre. Il nous faut donc des mesures adaptées et ciblées pour empêcher les terroristes de tirer parti d'Internet et des technologies nouvelles et émergentes aux fins d'incitation, de planification et de commission d'actes terroristes, de recrutement ou de financement. Nous devons prendre au sérieux les menaces posées par le reflux de combattants terroristes étrangers et élaborer des plans de rapatriement et de réinstallation adaptés pour ces combattants terroristes bloqués dans des pays étrangers. Nous devons également nous efforcer d'obstruer efficacement les divers canaux de financement du terrorisme et adopter une approche à plusieurs volets pour rompre les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

Troisièmement, nous devons continuer à nous attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes du terrorisme et nous employer à détruire ce fléau à la source. Les moyens militaires à eux seuls ne suffiront pas pour y parvenir. Nous devons attacher une importance égale à la lutte contre les symptômes et les causes profondes du terrorisme et à la mobilisation de moyens politiques, économiques et judiciaires, entre autres, pour y répondre de manière globale. Il est primordial de rechercher des solutions politiques aux questions sensibles, d'aider les pays touchés à améliorer leur situation humanitaire, et d'empêcher les forces terroristes de prospérer grâce à l'instabilité.

Le sous-développement est une des causes profondes de l'apparition et de la montée en puissance des forces terroristes. Tout en combattant avec détermination tous les terroristes, les pays doivent accorder l'attention qui s'impose au relèvement économique, à l'élimination de la pauvreté, à l'éducation et à l'emploi. Ils doivent également s'engager sur des voies de développement durable adaptées à leur réalité nationale, de manière à réduire au minimum les espaces susceptibles de servir de substrat aux idéologies extrémistes et à éliminer progressivement le terreau dont se nourrit le terrorisme. À l'heure actuelle, la quête du développement mondial subit des revers. Les pays en développement ont besoin, de toute urgence, d'un appui international accru. La communauté internationale doit placer les programmes de développement en tête de ses priorités, augmenter l'aide au développement et aider les pays concernés à tirer parti du développement pour éliminer le terrorisme.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et joue un rôle actif dans ce domaine. Ces dernières années, par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, nous avons apporté notre appui aux projets menés par le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres organismes. En outre, en dispensant des formations, en fournissant des équipements et en organisant des séminaires internationaux axés sur la lutte contre le terrorisme, nous avons aidé les pays d'Afrique et d'Asie centrale à prévenir et à combattre le terrorisme.

Le Président chinois Xi Jinping a présenté l'Initiative pour la sécurité mondiale et l'Initiative pour le développement mondial, prônant la vision d'une sécurité commune, globale, durable et fondée sur la coopération, au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces initiatives revêtent une importance cruciale et concrète pour l'approfondissement de la coopération antiterroriste internationale, l'élimination des causes profondes du terrorisme et la préservation de la sécurité et du développement communs. La Chine est déterminée à collaborer avec toutes les parties pour mettre en œuvre ces deux initiatives majeures et apporter de nouvelles contributions aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à présenter nos condoléances à la délégation irlandaise à la suite du décès du soldat de la paix irlandais au Liban.

Nous remercions la délégation indienne d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur un sujet aussi important et nous exprimons notre soutien à toutes les victimes du terrorisme, représentées aujourd'hui par M^me^ Kulthe. Nous remercions également M. Vladimir Voronkov et M. Weixiong Chen de leur analyse détaillée des menaces auxquelles nous sommes confrontés et de leur état des lieux de la lutte contre le terrorisme dans son ensemble. Nous saluons les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour combattre ce fléau. Le travail accompli par ces mécanismes, qui s'efforcent de faire face aux évolutions actuelles, nous permettent de nourrir l'espoir que l'architecture internationale existante en matière de lutte contre le terrorisme restera à la hauteur des menaces et des défis nouveaux et émergents.

Le rôle de coordination joué par l'ONU, ainsi que le principe selon lequel la responsabilité de lutter contre le terrorisme incombe au premier chef aux États touchés, et le respect de leur souveraineté, de leurs spécificités nationales et de leurs priorités, sont autant de fondements sur lesquels doit reposer la coopération internationale. Je rappelle à cet égard que les mécanismes de lutte contre le terrorisme sont déjà en place au sein du système des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité. Il appartient aux États Membres de mettre en œuvre leurs engagements. C'est la seule manière de progresser vers le résultat souhaité, à savoir la réduction de la menace terroriste. Pour y parvenir, certains devront bien entendu redoubler de volonté politique, et d'autres renoncer au deux poids, deux mesures.

Il sera impossible de venir à bout du phénomène qu'est le terrorisme tant que les terroristes seront instrumentalisés à des fins géopolitiques et répartis en différentes catégories : les bons, les mauvais, et les moins mauvais. Malheureusement, cette approche n'est que trop répandue. Nous en avons nous-mêmes été témoins dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme menées sur notre propre territoire dans les années 90, et dans la lutte contre Daech en Syrie.

Les terroristes internationaux se trouvaient des parrains, qui les formaient dans des pays tiers, leur fournissaient de l'argent et des armes, leur donnaient un abri, et leur accordaient même le statut de réfugiés politiques. Plus scandaleux encore, on a même tenté de faire passer des organisations terroristes invétérées pour des partis d'opposition ou des organisations humanitaires. Mais le résultat de ces manœuvres était le même hier qu'aujourd'hui : les criminels restent des criminels, et lorsqu'ils ont le feu vert et la liberté d'agir, ils continuent à propager leur idéologie terroriste, et à organiser et à perpétrer des attaques terroristes, retournant parfois même leurs armes contre leurs prédécesseurs, comme ce fut le cas avec Al-Qaida et Daech. Le mal revient toujours, tel un boomerang, et dans ce cas, une coalition internationale est nécessaire pour le combattre.

En novembre, nous avons reçu le rapport du Secrétaire général intitulé « Les attentats terroristes motivés par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance, ou commis au nom de la religion ou de convictions » (A/77/266). À cet égard, nous souhaitons appeler l'attention sur un détail important. Le rapport montre que ces attaques présentent une dimension régionale, dans la mesure où elles ne se produisent que dans les pays d'Europe occidentale et orientale, en

Amérique du Nord, en Australie et en Océanie. De ce fait, il y a lieu de penser que ces régions se caractérisent par certaines tendances. Il nous faut donc déterminer quelle est la cause profonde de ce phénomène dans la société occidentale, pourquoi il y est apparu, et pourquoi il y progresse si rapidement.

Nous nous interrogeons également sur les approches conceptuelles adoptées en matière de lutte contre le terrorisme, notamment sur le fait de créer une catégorie à part pour certaines formes d'extrémisme violent. Le choix apparemment anodin de certains termes est lourd de conséquences : il nous empêche de combattre le terrorisme, nous éloigne de notre objectif et dévoie les efforts communs déployés à cet égard, et met les terroristes eux-mêmes à l'abri des mécanismes de poursuites internationales. Nous assistons aussi à des tentatives de saturer les documents du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme de concepts relatifs aux droits humains, y compris la dimension de genre. Nous avons le sentiment que des déclarations accrocheuses à cet égard sont faites uniquement pour la forme, ou pour détourner l'attention d'un bilan peu glorieux.

Bon nombre de ceux qui se sont fait les chantres des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme n'ont à ce jour rien fait pour enquêter sur les effroyables cas de torture, d'abus et d'exécutions extrajudiciaires de personnes accusées de terrorisme ou faisant l'objet d'une enquête dans les prisons d'Afghanistan, d'Iraq ou d'autres pays où se trouvaient des prisons secrètes spéciales. Savons-nous quoi que ce soit sur les personnes qui ont été reconnues coupables dans ces affaires ? Ont-elles fait l'objet de la moindre procédure ? Qui a été amené à rendre des comptes dans le cadre de ces procédures ?

Nos collègues peuvent-ils nous révéler quoi que ce soit sur le fonctionnement de la prison de Guantanamo ? Voilà un parfait exemple de violation des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. D'ailleurs, cela fait 10 ans maintenant que l'on promet de fermer Guantanamo. Malheureusement, ces promesses restent creuses, preuve que chaque fois qu'ils proposent une nouvelle formulation relative aux droits humains, ces pays estiment que la formulation en question engage tout le monde, sauf eux.

Pour terminer, je voudrais remercier l'Inde qui, tout au long de sa présidence du Conseil de sécurité, a accordé une très grande attention à la question de la coordination des efforts déployés par la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Malheureusement, cette menace évolue très rapidement. Elle prend de nouvelles formes et sait tirer parti des technologies les plus récentes. Nous sommes convaincus que la lutte contre le terrorisme n'est possible que si nous agissons ensemble dans le strict respect des normes et des principes du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, en donnant à l'ONU un rôle central de coordination et en tenant dûment compte de la responsabilité première des États en matière de lutte contre le terrorisme.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à exprimer les condoléances de mon pays à la délégation irlandaise à la suite du décès de leur compatriote dans l'exercice de ses fonctions.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Chen, de leurs exposés, et nous apprécions particulièrement le témoignage courageux de l'infirmière Anjali Kulthe. Nous nous félicitons que l'Inde ait convoqué la présente séance, qui porte sur un des problèmes les plus urgents et les plus sensibles auxquels nous sommes tous confrontés, car il ne fait aucun doute que le terrorisme représente une menace pour tout le monde.

Le Mexique est convaincu qu'il importe d'adopter une approche préventive pour contrer la menace que représente le terrorisme international, en veillant à ce qu'elle soit plus efficace que celle suivie jusqu'à présent et en mettant l'accent sur le développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, la véritable lutte contre le terrorisme passe par le développement, l'ouverture de perspectives, l'emploi, l'éducation, l'amélioration des conditions de vie, la garantie de la pleine jouissance des droits humains et l'égalité des genres. À cet égard, le Mexique considère qu'il importe de prendre en compte les effets de la notion de masculinité dans notre stratégie de prévention du terrorisme, comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport en date du 26 juillet (S/2022/576).

La lutte contre le terrorisme repose également sur le plein respect de l'état de droit et du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Nous sommes préoccupés par le fait que l'on continue d'invoquer le droit de légitime défense pour recourir à la force contre des acteurs non étatiques dans un État tiers, en appliquant la doctrine dite du manque de moyens et de

volonté. Nous réaffirmons que ces interprétations vont au-delà des dispositions de l'Article 51 de la Charte.

Nous demeurons également préoccupés par les expressions de discrimination et de violence émanant de l'intolérance et de la xénophobie, et nous saisissons donc cette occasion pour souligner une fois de plus l'urgence d'endiguer la prolifération des discours de haine. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de respecter les restrictions d'accès aux armes légères et de petit calibre, et il importe d'accentuer les efforts visant à prévenir, combattre et éliminer le trafic de ces armes. Ces armes, comme nous le savons très bien, sont très souvent utilisées pour commettre des actes de terrorisme.

Tout ce qui précède doit aller de pair avec des efforts coordonnés pour renforcer les systèmes judiciaires nationaux et les forces de l'ordre, afin de réprimer efficacement et légalement les auteurs d'actes criminels, dans le plein respect des normes de procédure régulière. Selon cette logique, il incombe à l'Assemblée générale de canaliser les efforts menés pour prévenir et combattre le terrorisme. Si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes, les simples sanctions et le recours à la force favorisent les cycles de violence et leurs effets bénéfiques sont clairement limités.

L'absence d'une définition internationalement reconnue du terrorisme constitue un problème grave, qui contribue à brouiller les limites qui encadrent les mesures de lutte contre le terrorisme, au détriment du respect du droit international. La négociation d'une convention générale sur le terrorisme international pour assurer la sécurité juridique concernant ce phénomène et mettre fin aux désignations unilatérales devrait être, et est, une question prioritaire.

Enfin, nous nous félicitons de l'adoption la semaine dernière de la résolution 2664 (2022), qui établit pour la première fois une dérogation pour motifs humanitaires applicable à tous les régimes de sanctions. Compte tenu des effets profonds que les opérations de lutte antiterroriste prescrites par le Conseil de sécurité ont sur les organisations humanitaires, en particulier en ce qui concerne le régime de sanctions établi par la résolution 1267 (1999), le Mexique a maintes fois souligné l'importance de se doter de telles garanties. Nous sommes certains que cette résolution contribuera à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire là où elle est le plus nécessaire et à protéger le personnel humanitaire, en particulier le personnel de santé, contre le risque d'être pénalisé pour avoir fait son travail.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour présenter nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement irlandais à la suite du décès d'un de leurs soldats de la paix hier au Liban. En tant que soldat de la paix des Nations Unies, il était l'un des nôtres, et il est normal que nous soyons tous endeuillés.

Je suis honoré, Monsieur le Président, de participer à la présente séance d'information sous votre présidence. Je tiens à féliciter l'Inde pour son mandat réussi au Conseil de sécurité et pour les efforts qu'elle a déployés en vue de parvenir à un consensus sur la déclaration de la présidence que nous allons adopter aujourd'hui. Je tiens également à remercier M. Voronkov, M. Chen et M^me^ Kulthe de leurs exposés instructifs.

Le Brésil se félicite du thème choisi pour le présent débat, et je souhaite mentionner certains des principes qui guident l'approche de mon pays en matière de lutte contre le terrorisme.

Le rejet du terrorisme est un principe consacré par la Constitution brésilienne. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et réaffirmons que rien ne saurait justifier des actes terroristes.

L'absence d'une définition du terrorisme convenue au niveau international amoindrit notre capacité à faire face à ce phénomène. Elle nuit à la cohésion des efforts de lutte contre le terrorisme menés à l'échelle mondiale et pourrait conduire à l'application de deux poids, deux mesures. Il est impératif de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Sixième Commission et d'œuvrer à l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international.

L'importance du respect de la légalité doit guider toute riposte contre ce phénomène. La lutte contre le terrorisme doit être pleinement conforme au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies et à ses règles relatives à l'interdiction du recours à la force, ainsi qu'au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et au droit international des réfugiés. Cela suppose de garantir le respect de la liberté d'association et d'expression et du droit à la vie privée, de prendre en charge les victimes, d'appliquer les normes relatives à la procédure régulière en ce qui concerne la désignation des individus et des entités terroristes, et de concevoir des régimes de sanctions qui n'ont pas de conséquences nuisibles pour les populations vulnérables, n'aggravent pas les crises alimentaires et

n'entravent pas la fourniture d'une aide humanitaire neutre, impartiale et indépendante. À cet égard, je tiens à exprimer notre reconnaissance à l'Irlande et aux États-Unis pour l'énergie qu'ils ont consacrée à la coordination des efforts visant à garantir l'application d'une dérogation horizontale pour motifs humanitaires par le biais de la résolution 2664 (2022), ce qui constitue un progrès indéniable.

Comme le Conseil de sécurité l'a déjà reconnu, la nature et la portée des liens possibles entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée varient considérablement, en fonction du contexte géographique, social et politique. Il n'existe pas de liens automatiques entre ces deux phénomènes. Ils exigent des remèdes différents et doivent être abordés par les instances dédiées à chacun d'entre eux.

La prévention doit être au cœur de toute stratégie de lutte contre le terrorisme. Il s'agit notamment de s'attaquer à ses causes profondes, qui sont souvent liées à l'exclusion sociale, économique et politique, à l'insécurité alimentaire, aux inégalités, à la xénophobie et à d'autres violations des droits de l'homme. Il est donc important de promouvoir le développement durable sur une base équitable, ainsi que l'état de droit et l'accès à la justice pour s'attaquer aux conditions qui favorisent le terrorisme et l'extrémisme violent, lequel est de nature à conduire au terrorisme. De plus, il faut œuvrer à l'élimination de la discrimination et de la stigmatisation fondées sur la nationalité, la religion, le sexe ou l'origine ethnique. Enfin, nous ne devons pas oublier que la persistance de conflits prolongés et de tensions régionales contribue à créer un terrain fertile pour les actes terroristes.

L'application des lois nationales et des institutions judiciaires fortes sont également essentielles à une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme. Nous devons améliorer la coopération internationale et l'assistance technique en vue de renforcer les capacités des pays afin qu'ils puissent faire face aux menaces terroristes. L'ONU joue un rôle central dans la facilitation de cette coopération, et nous saluons le rôle important joué par l'entité du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Nous saluons également la contribution décisive des organisations régionales et sous-régionales au renforcement des capacités locales de lutte contre le terrorisme.

Comme il est indiqué dans la Déclaration de Delhi récemment approuvée, même si les technologies nouvelles et émergentes peuvent être utilisées à mauvais escient pour accroître la portée du terrorisme, elles peuvent également renforcer notre capacité de le prévenir et de le combattre. Le potentiel qu'elles offrent en termes de débouchés économiques et de création d'emplois peut aussi contribuer à traiter certaines des causes profondes du terrorisme.

Enfin, l'élaboration de stratégies antiterroristes doit être inclusive. Nous devons encourager la participation des femmes, des organisations de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé. Nous devons également accorder une attention particulière aux besoins des enfants et des populations vulnérables, si nous voulons renforcer notre capacité de lutter contre le terrorisme dans toute la diversité de ses causes, manifestations et effets.

Je voudrais terminer en signalant qu'au cours des six prochains mois, l'ONU aura l'occasion d'améliorer le cadre le plus important dont elle dispose en matière de lutte contre le terrorisme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies émane de son organe le plus représentatif, l'Assemblée générale, et englobe donc un large éventail de vues et de besoins. Le Brésil est prêt à collaborer de manière constructive avec les États Membres afin d'obtenir des résultats ambitieux dans le cadre des prochaines discussions.

M. Biang (Gabon) : J'adresse mes condoléances à l'Irlande pour le décès du Casque bleu irlandais tombé sur le champ d'opérations au Liban.

Je tiens à féliciter l'Inde pour sa présidence remarquable et pour l'initiative de ce débat sur la menace que les actes terroristes continuent de faire peser sur la paix et la sécurité internationales. Je remercie le Secrétaire général adjoint, Vladimir Voronkov et le Directeur exécutif par intérim, Chen Weixiong, pour leurs exposés édifiants. Je remercie également M^me^ Anjali Kulthe pour son témoignage émouvant.

Les réseaux terroristes sont en constante mutation et font manifestement preuve de résilience, en dépit de la mobilisation de la communauté internationale. Les menaces terroristes s'intensifient en magnitude et en géographie, et s'étendent à toutes les régions du monde. Les gouvernements sont de plus en plus sous la pression des populations excédées par l'insécurité grandissante, d'autant plus que les mesures politiques et économiques semblent être en deçà de l'urgence et de la fermeté requises pour lutter contre ce fléau. C'est une guerre qui soumet à rude épreuve les capacités limitées des pays et qui déstabilise des régions entières.

Entre le mois de janvier et le mois de septembre de l'année en cours, 1 093 attaques terroristes ont été perpétrées en Afrique, faisant 7 816 morts et 1 772 blessés. Selon ces chiffres du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, chacune des cinq régions du continent a eu son tribut de victimes parmi les populations civiles, les forces de sécurité ou les officiels. Cette menace transnationale est redoutable et aucun gouvernement ou organisation ne peut la combattre seul. Une action concertée aux niveaux national, régional et mondial est cruciale. Notre action doit être aussi déterminée, multidimensionnelle et fondée sur les principes du multilatéralisme.

Les dirigeants africains l'ont compris. Le 28 mai dernier, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à Malabo, ont adopté une importante déclaration dans laquelle ils réaffirment leur volonté de lutter contre toute forme et manifestation du terrorisme et de violence extrémiste sur le continent. Cette déclaration renforce les nombreuses initiatives régionales de lutte antiterroriste.

Le Gabon se félicite des mesures prises dans le cadre normatif contraignant de lutte contre le terrorisme international et des mesures visant à rendre la coopération internationale plus étroite. Mais nous devons faire plus. Nous devons surtout veiller à ce que la polarisation actuelle du monde n'entraîne pas un affaiblissement du multilatéralisme, dont les groupuscules terroristes et leurs affiliés pourraient dangereusement tirer profit. Il nous faudra surtout souligner la nécessité d'une approche holistique qui tienne pleinement compte des conditions socioéconomiques précaires, qui font de nombreux jeunes désabusés des cibles faciles pour la radicalisation et le recrutement dans les organisations terroristes.

Face à ce fléau, il nous faudra nous accorder sur un certain nombre de principes cardinaux, notamment, premièrement, une tolérance zéro contre toutes les formes et manifestations du terrorisme et de la violence extrémiste ; deuxièmement, l'arrimage de notre action sur une stricte adhésion au droit international, au respect de l'état de droit et autres instruments internationaux et protocoles pertinents ; troisièmement, la protection de notre action contre toute forme de politisation par une impartialité irréprochable ; et quatrièmement, la délégitimation de tout justificatif du terrorisme.

Le terrorisme n'est pas causé par le déficit de gouvernance, mais il contribue à détricoter, à déstabiliser les plans et efforts de gouvernance dans les pays en développement, et s'alimente à la table indigente des fragilités sociétales. Nous devons poursuivre et consolider notre coopération à travers le partage d'informations, la formation des personnels de sécurité et de renseignement et, le cas échéant, l'appui aux opérations de lutte visant à affaiblir les groupes terroristes, notamment le long des frontières communes où, très souvent, les capacités et l'autorité de l'État sont limitées. Sur le continent africain, l'Initiative d'Accra visant une réponse cohérente qui combine l'approche militaire avec des interventions à long terme pour remédier aux déficits de gouvernance constitue à cet égard une approche de référence.

Nous devons adapter notre réponse avec cohérence, car la fragmentation des réponses alimente les intérêts des groupes terroristes, qui exploitent les failles systémiques pour fermenter le terreau de la violence. Parmi ces failles, on peut relever les crises sanitaires telle que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les crises humanitaires qui deviennent de plus en plus complexes, avec les effets induits des changements climatiques, corrélés à la montée de la pauvreté et des inégalités inhérentes aux crises politiques et socioéconomiques récurrentes. Notre action collective contre le terrorisme exige donc une approche globale et un traitement approprié des défis socioéconomiques auxquels les pays affectés font face, notamment l'éducation et la formation de la jeunesse, le renforcement de l'autorité de l'État, en particulier dans les États fragiles, et l'amélioration des conditions de vie et des populations défavorisées.

De même, il nous faut assécher les sources de financement des réseaux terroristes, à travers des partenariats consolidés en matière de renseignement sur les transactions monétaires en ligne, d'exploitation illicite des ressources naturelles, de lutte contre la circulation des armes légères et de petit calibre, et de lutte contre la traite d'êtres humains et les enlèvements contre rançon perpétrés par des groupes armés.

L'ONU doit redoubler d'efforts, accroître ses moyens d'action et appuyer avec hardiesse les initiatives et opérations de soutien à la paix, notamment les initiatives africaines. Le front contre le terrorisme doit être uni et l'engagement de tous doit être total en tout lieu. Il nous faut en outre maintenir la mobilisation pour l'adoption d'une convention internationale contre le terrorisme international. Un tel accord serait la manifestation la plus palpable de la condamnation unanime de nos États et des peuples du monde de la menace terroriste sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Dans cette perspective, il importe que nous prenions soin de revisiter constamment les régimes de sanctions en vigueur, afin de mieux les adapter aux mutations de la menace terroriste, notamment par un meilleur ciblage des auteurs d'actes terroristes et de leurs soutiens. Dans cet exercice, il est fondamental de veiller au respect de l'état de droit tout en s'assurant de minimiser les effets pervers et potentiellement collatéraux des sanctions sur les communautés susceptibles d'être injustement affectées.

Pour le Gabon, les efforts de la communauté internationale doivent s'appuyer sur les organisations régionales et sous-régionales qui connaissent mieux les dynamiques sur le terrain. Cependant, elles ne peuvent être efficaces que si elles bénéficient de capacités réelles. Il nous revient d'offrir à ces organisations les outils nécessaires au renforcement de leurs capacités de résilience. C'est ici le lieu de souligner l'interaction entre paix, sécurité et développement et la nécessité d'adopter une approche holistique pour combattre les causes profondes du terrorisme.

Pour terminer, je voudrais souligner le caractère crucial de la lutte contre le terrorisme en tant qu'impératif absolu pour la paix, la sécurité et le développement de nos États. La communauté internationale doit être plus déterminée à prendre des mesures urgentes à la dimension de la menace, dans le cadre d'une gouvernance plus large impliquant toutes les composantes de la société, afin de priver les terroristes de la propagande idéologique dont ils se servent pour la radicalisation et la manipulation des communautés vulnérables.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la présidence du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2022/7.

La séance est levée à 12 h 35.